



- ANNEXE N° 2-
Programme et recueil des fiches actions.

- Volet applicable à la commune de Pont-Saint-Espirit -

Secteur d'intervention de l'ORT de Pont-Saint-Espirit



Tableau des actions stratégiques portées par la ville de Pont-Saint-Esprit

ACTIONS STRATEGIQUES ORT/PVD												
Ville de Pont-Saint-Esprit / 2022-2030												
Axes stratégiques ORT	Porteur de projet	Fiche action	Actions	Dispositif visé		Périmètre ORT		Temporalité			Degré de maturité	
				BCO	PVD	Oui	Non	Court terme	Moyen terme	Long terme	En projet	Validée
AXE STRATEGIQUE N°1 Habiter autrement le centre-ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.	Ville	1.1	Volet incitatif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU).		1	1		1				1
	Ville	1.2	Volet coercitif de RHI-THIRORI.		1	1		1				1
	Ville	1.3	Mise en place du permis de louer sur le périmètre OPAH-RU.			1		1				1
	Ville/opérateurs privés	1.4	Réhabilitation, reconstruction et aménagement du quartier Hôtel-Dieu.		1	1		1				1
	Habitat du Gard	1.5	Reconstitution de l'offre du NPNRU des Escanaux de Bagnols-sur-Cèze.			1		1				1
	Privé/Maison Margueritte	1.6	Habitat inclusif - Accompagner le vieillissement en proposant une offre alternative aux maisons de retraite et EHPAD.		1	1		1				1
	Ville	1.7	Accompagner la rénovation des façades dans le périmètre OPAH-RU.		1	1		1				1
AXE STRATEGIQUE N°2 Améliorer le cadre de vie en réaménagement les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.	Ville	2.1	Réfection de l'éclairage public.		1	1		1				1
	Ville	2.2	Aménager la rue des capucins en sens unique conformément au plan de circulation.	1	1	1		1				1
	Ville	2.3	Restructuration et aménagement de la dernière tranche de la RD6086 (phase 3 : Avenue du Général De Gaulle).			1		1		1		
	Ville	2.4	Aménagement d'une perméabilité est-Ouest piétonne reliant les allées au Rhône par l'escalier St-Pierre.			1			1	1		
	Ville	2.5	Aménagement de l'axe historique Nord-Sud allant de la place Foch à la citadelle.			1			1	1		
	Ville	2.6	Restructuration et aménagement de la place de la République.	1	1	1		1			1	
	Ville	2.7	Aménagement du champs de Mars.			1			1	1		
	Ville	2.8	Restructuration des allées F. Mistral.			1		1			1	
	Ville	2.9	Restructuration des allées J. Jaurès.			1			1	1		1
	ABCèze /Ville	2.10	Restructuration de la digue et aménagement et valorisation des berges du Rhône.			1		1	1			1
AXE STRATEGIQUE N°3 Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale, vecteurs de l'identité locale.	Ville	3.1	Sauvegarde et réhabilitation complète de l'escalier St-Pierre.	1	1	1		1				1
	Ville	3.2	Réfection des toitures et mise en accessibilité de l'église St-Saturnin.	1	1	1		1				1
	Ville	3.3	Restauration et du fronton et de la façade nord du Prieuré St-Pierre.	1	1	1		1		1		
	Ville	3.4	Restauration du clocher du Prieuré St-Pierre.		1	1			1	1		
	Ville	3.5	Etude de mise en sécurité et réhabilitation de la citadelle/collégiale.			1					1	
	Ville	3.6	Restauration de la chapelle baroque de l'Hôtel-Dieu.	1	1	1		1	1	1		
	Villes/ Etat/CD30 et 84	3.7	Procédure de classement du pont médiéval du Saint-Esprit (1265-1309).		1	1			1	1		
AXE STRATEGIQUE N°4 Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.	Ville/CD30/ SNCF Réseau	4.1	Apaisement et sécurisation des circulations aux abords du PN18.		1	1		1			1	
	Ville/CAGR	4.2	Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville en lien avec le PEM et le schéma modes doux.	1	1	1		1		1		
	Ville	4.3	Aménagement et densification du pôle gare.			1			1	1		
	Région Occitanie	4.4	Augmentation du trafic et du cadencement avec l'ouverture complète de la ligne rive droite du Rhône en 2026.	1		1		1				1
	Ville	4.5	Mise en place d'une première ligne de pédibus (Champ de Mars > Centre-ancien).			1		1			1	
	Ville	4.6	Aménager un parking silo en lieu et place du collège G. Ville afin d'offrir une offre de stationnements de centre-ville (long terme).			1			1	1		

<p>AXE STRATEGIQUE N°5</p> <p>Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.</p>	Ville/CD30	5.1	Construction d'un nouveau collège et d'une halle sportive mutualisée en remplacement du collège G.Ville		1	1														
	Ville	5.2	Poursuite et finalisation de la réhabilitation de la Cazerne (menuiseries, isolation et couverture).	1	1	1					1	1								
	Ville/CAGR	5.3	Restructuration du complexe du clos Bon Aure (intégrant la construction par la CAGR d'une nouvelle école de musique et d'un nouvel ALSH).	1		1					1		1							
	Ville, URFOL, Divers	5.4	Construction d'un espace culture (cinéma, CIAP, équipement public...).	1	1	1						1	1							
	Ville	5.5	Extension de l'Hôtel-de-Ville (archivage).			1						1	1							
	Ville	5.6	Mise en place du droit de préemption commercial.	1	1	1						1		1						
	Ville	5.7	Mise en place de boutiques à l'essai via appels à projets dans des locaux commerciaux appartenant à la commune ou vacants du parc locatif privé, permettant de tester de nouvelles boutiques ou concepts.	1	1	1						1		1						
	Ville	5.8	Prospecter des enseignes à taille humaine, pouvant et souhaitant s'implanter sur une commune de 10 000 habitants et proposant des produits ou services complémentaires à l'offre existante.			1	1	1	1											1
	Ville	5.9	Mise à jour, en continu, des locaux disponibles pour permettre aux porteurs de projets en recherche de locaux de trouver l'emplacement qui convient. Être proactif sur les locaux disponibles.			1	1	1	1											1
	Ville	5.10	Mise en œuvre d'une opération de rénovation des devantures commerciales.	1	1	1						1								1
	Ville	5.11	Faciliter au quotidien la compréhension des procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'embellissement du parc immobilier commercial privé.				1					1								1
	Ville	5.12	Développer des projets permettant l'embellissement de l'espace public autour des axes principaux de structure commerciale.			1	1					1								1
	Ville	5.13	Elaboration d'une charte des devantures commerciales, des terrasses et du mobilier urbain en lien avec l'ODP et le PSMV.	1	1	1						1								1
	Ville	5.14	Mise en place d'un règlement local de publicité (RLP).	1	1	1	1	1				1								1
	Ville	5.15	Tenue d'un salon de la création d'entreprise et de l'emploi.									1		1						
	Ville	5.16	Mise en place de permanences d'acteurs de l'accompagnement de projets en centre ancien pour permettre une sensibilisation et un accès aux financements aux habitants du QPV.			1	1					1								1
	Ville	5.17	Mise en place d'une politique d'attractivité territoriale au-delà des frontières du Gard rhodanien.				1	1	1											1
	Ville	5.18	Mise en place de solutions digitales adaptées aux commerces et aux commerçants.			1	1	1	1											1
	Ville	5.19	Mise en place d'une veille dédiée au commerce et diffusion d'informations pertinentes directement aux commerçants par le biais de supports et de réunions dédiées.				1	1	1											1
	Ville	5.20	Animation de groupe de travail thématisés sur les freins et les pistes d'amélioration du parcours d'achat.				1	1	1										1	

<p>AXE STRATEGIQUE TRANSVERSE N°6</p> <p>Piloter et animer le projet de revitalisation du territoire en continu.</p>	Ville/CDC/ ANAH/ANCT	6.1	Chef de projet.		1					1									1
	Ville/ CDC	6.2	Manager de centre-ville.		1					1									

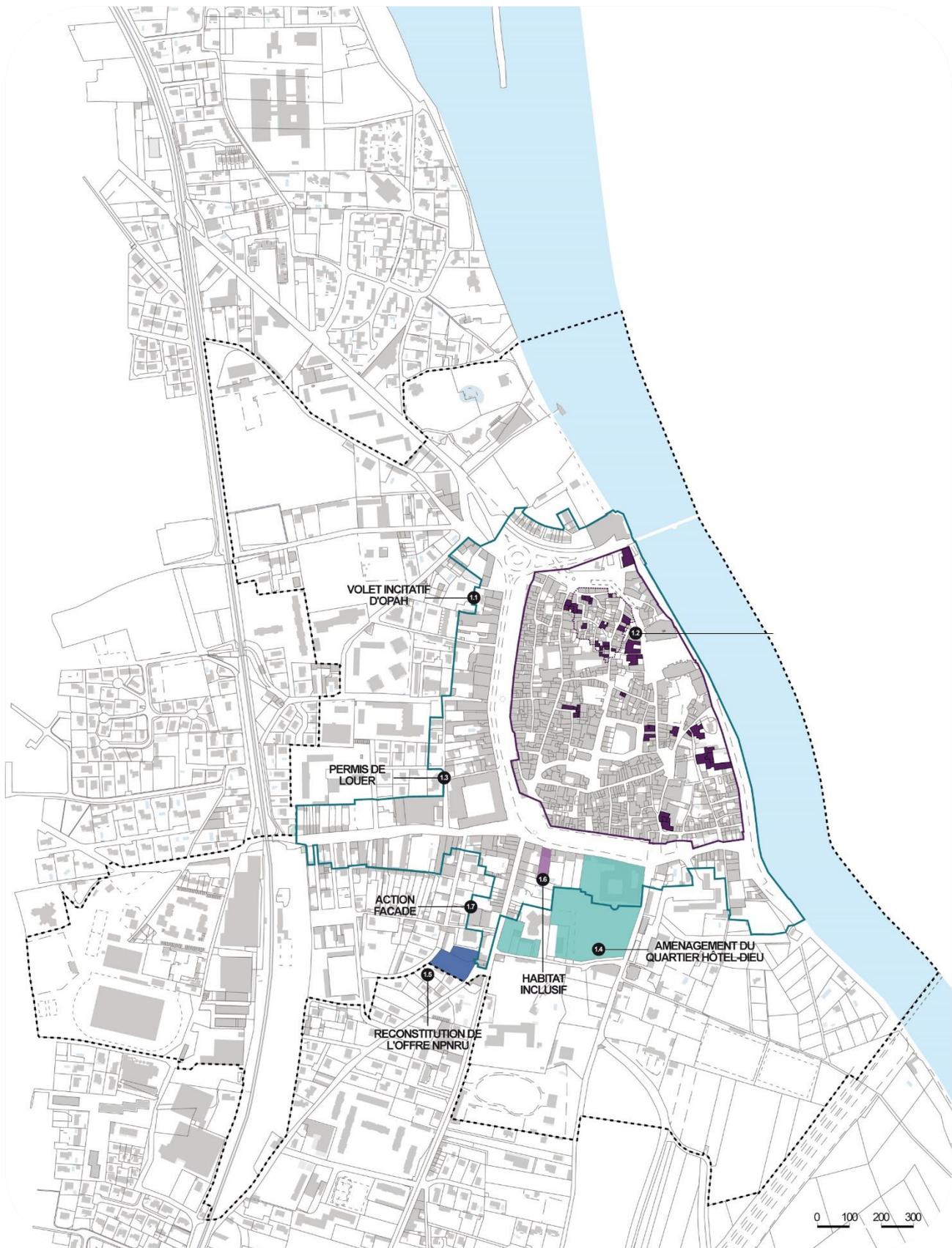
TOTAL	16	31	49	7	27	14	12	18	9	25
Actions matures et engagées										25



Plan d'actions stratégiques spatialisé de Pont-Saint-Esprit



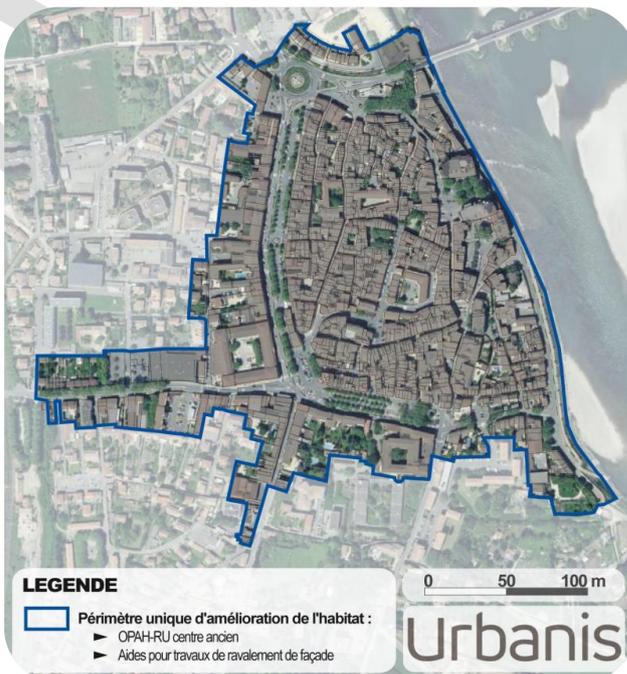
Axe n°1 : Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.



FICHE ACTION N° 1.1

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) intégrant un volet sortie de vacance et installation de nouveaux ménages.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Améliorer le parc existant et lutter contre les phénomènes d'indignité et de vacance.
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) intégrant un volet sorti de vacance et installation de nouveaux ménages.
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique de relance des fonctions urbaines et résidentielles, la commune de Pont-Saint-Esprit a mis en place, dès novembre 2014, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le centre ancien de la ville. Le programme expérimental « AMI centre-bourg » a vu la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation et de Développement du Territoire (ORCB-DT).</p> <p>Ce conventionnement a permis la modification de l'OPAH en OPAH-RU, rajoutant à celle-ci un volet Renouveau Urbain (traitement de l'espace public, restructuration d'îlots dans le cadre d'un dispositif RHI-THIRORI).</p> <p>L'OPAH-RU est arrivée à échéance en novembre 2019 et a vu la réhabilitation de 114 logements sur un objectif de 150 (76% des objectifs) soit 11% du parc du centre ancien. La commune, l'ANAH et les partenaires ont souhaité poursuivre l'engagement en renouvelant le dispositif.</p> <p>La commune de Pont-Saint-Esprit a signé sa nouvelle convention OPAH-RU le 23 janvier 2023 sur la période 2022-2027.</p>



Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : ANAH, CD30, UDAP, Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, ARS, MSA, CAF, ADIL 30 et Urbanis.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : ANAH, Banque des territoires et Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL)</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 3 875 106 €
Plan de financement définitif	<p>Cofinanceur n°1 : ANAH Montant HT € : 2 432 590 euros Pourcentage 62.7 % Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Banque des territoires Montant HT € : 112 871 € (ingénierie BET et Chef de projet) Pourcentage 3 % Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Conseil Départemental du Gard Montant HT € : 124 000 euros Pourcentage 3.2 % Statut (souhaité)</p> <p>Cofinanceur n°4 : Collectivité Montant HT € : 1 205 645 euros Pourcentage 31.1 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	- 2022-2027 : Dispositif opérationnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 3 : Améliorer, produire et diversifier l'offre en logements (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, qualité, habitabilité, adaptation et accessibilité). ➤ Volet Habitat incitatif</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2019 -2024.</p> <p>Contrat de ville et de cohésion urbaine.</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services, <i>Axe n°2 : Développer la qualité de vie,</i> <i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous,</i> <i>Axe n°4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH/Groupe de travail OPAH/PSMV - Bilan annuel d'OPAH-RU avec propositions d'ajustements et suivi des objectifs, - Bilan final sur la période. <p>Indicateurs de résultats du volet urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier et « monitorer » (financièrement) les projets aménagements urbains réalisés/en cours identifiés dans l'ORT, - Cartographier les installations commerciales et analyser la vacance, - Valoriser le patrimoine, notamment les façades et les immeubles stratégiques (lien avec le SPR). <p>Indicateurs de résultats du volet foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles réhabilités, - Caractéristiques des logements produits (loyers, typologies), - Nombre de sorties de vacance, - Nombre de relogements.

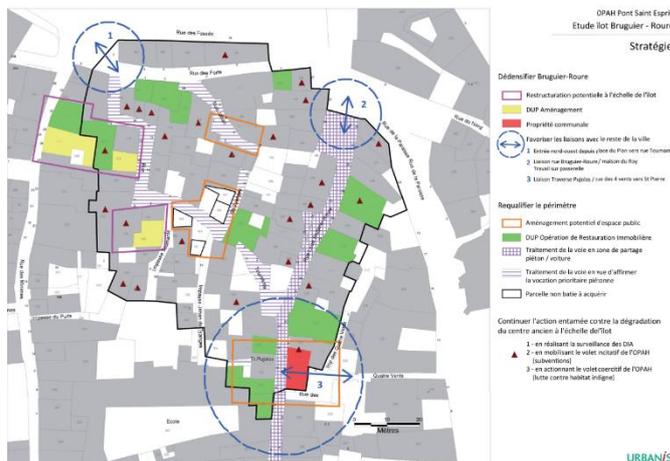
	<p><u>Indicateurs de résultat du volet immobilier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention avec décomposition selon le type de loyer pratiqué après travaux, - Nombre de logements vacants remis sur le marché, - Nombre de logements occupés réhabilités, - Nombre de logements issus du parc de logements indignes, - Nombre de propriétaires occupants aidés par périmètre, - Nombre d'accédants ayant bénéficié de la prime d'installation et de changement d'usage, coûts de travaux et montants des subventions accordées. <p><u>Indicateurs de résultat du volet lutte contre l'habitat indigne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements traités, - Nombre de procédures menées, - Nombre de logements réhabilités issus de la coercition, - Nombre de relogements. <p><u>Indicateurs de résultat envisagés* du volet copropriété :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de copropriétés ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritère, - Nombre d'aides au syndicat des copropriétés mobilisées, - Nombre de logements concernés par les travaux. <p><i>*suivant l'éventuel avenant spécifique à la convention.</i></p> <p><u>Indicateurs de résultat du volet énergie et précarité énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements ayant bénéficié de Ma Prime Rénov' Sérénité et des aides à la rénovation énergétique des propriétaires bailleurs. <p><u>Indicateurs de résultat du volet autonomie de la personne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements concernés. <p><u>Indicateurs de résultat du volet social :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages accompagnés dans le cadre des volets : habitat indigne et très dégradé, énergie et précarité énergétique. <p><u>Indicateurs de résultat du volet patrimonial et environnemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de façades (+ devantures commerciales) traitées et réhabilitées. <p><u>Indicateurs de résultat du volet économique et développement territorial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours de définition.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'objectif de ce dispositif est de poursuivre la dynamique engagée en 2014 en matière d'amélioration de l'habitat en luttant plus efficacement contre la vacance et l'habitat indigne en traitant ce phénomène en amont (cf. fiche action 1.3 – Permis de louer). Les conséquences attendues visent à poursuivre la requalification du parc d'habitats du centre-ville, et plus particulièrement du centre ancien, tout en valorisant le patrimoine bâti (relation OPAH-RU/PSMV) pour apporter des solutions qualitatives (adaptation au vieillissement...), économes (gain énergétique) et pérennes aux propriétaires et aux locataires afin de renforcer la centralité et l'attractivité résidentielle du centre ancien (resserrement urbain via le traitement de la vacance – 510 logements vacants, soit un potentiel de 7.2 années de production neuve).</p>
Annexes	Sans objet



FICHE ACTION N° 1.2

Volet Renouvellement Urbain de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat via un dispositif de RHI-THIRORI en concession d'aménagement.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Améliorer le parc existant et lutter contre les phénomènes d'indignité et de vacance.
Action nom	Volet Renouvellement Urbain de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat via un dispositif de RHI-THIRORI en concession d'aménagement
Action n°	1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Afin de traiter les situations les plus complexes, la commune a souhaité adosser un volet coercitif au volet incitatif d'OPAH au travers la mise en place d'un dispositif de RHI-THIRORI sous forme d'une concession d'aménagement (Urbanis Aménagement mandataire). L'outil des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) est privilégié (PSMV) et consistera à encadrer les travaux de réhabilitation. Ce dispositif coercitif s'étalera sur 8 années.</p> <p>Cette action a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés en situation de blocage par Déclaration d'Utilité Publique (DUP). L'objectif est d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux dans le cadre du volet incitatif de l'OPAH. A défaut d'une réalisation au terme de ce délai et en l'absence de volonté de faire, une procédure d'expropriation peut, le cas échéant, être engagée : les travaux sont alors entrepris par la collectivité et/ou par un opérateur spécialisé. En parallèle des DUP travaux, un volet « Renouvellement Urbain », via des DUP aménagement, permettront le réaménagement/création d'espaces de respiration comme celui déjà réalisé sur le secteur de la rue des 4 Vents.</p>



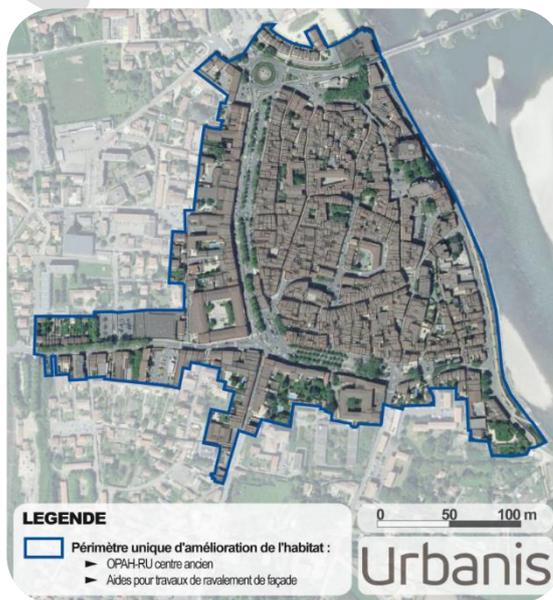
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : ANAH, Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et Urbanis.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat (fonds friches) et ANAH.</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 1 269 665 €
Plan de financement définitif	<p>Cofinancier n°1 : ANAH Montant HT € : 389 256 euros Pourcentage 30.7 % Statut (éligible > dossier d'éligibilité validé en octobre 2017)</p> <p>Cofinancier n°2 : ETAT Montant HT € : 288 305 € Pourcentage 22.7 % Statut (notifiée > Convention attributive signée le 14 décembre 2021)</p> <p>Cofinancier n°3 : Collectivité Montant HT € : 592 104 euros Pourcentage 46.6 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	- 2023-2031 : Dispositif opérationnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 3 : Améliorer, produire et diversifier de l'offre en logements (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, qualité, habitabilité, adaptation et accessibilité). ➤ Volet Habitat coercitif</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2019 -2024.</p> <p>Contrat de ville et de cohésion urbaine.</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n°2 : Développer la qualité de vie, Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous, Axe n°4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH/Groupe de travail OPAH/PSMV - Bilan annuel d'OPAH-RU intégrant le volet coercitif de RHI-THIRORI avec propositions d'ajustements et suivi des objectifs, - Compte rendu financier annuel (CRAC), - Pilotage partenariale de la convention foncière EPF Centre ancien, - Bilan final sur la période. <p><u>Indicateurs de résultats du volet foncier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles réhabilités, - Caractéristiques des logements produits (loyers, typologies), - Nombre de sorties de vacance, - Nombre de relogements. <p><u>Indicateurs de résultat du volet immobilier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention avec décomposition selon le type de loyer pratiqué (produits de sortie), - Nombre de logements conventionnés social, - Nombre de logements vacants remis sur le marché, - Nombre de logements occupés réhabilités, - Nombre de logements issus du parc de logements indignes, - Nombre de propriétaires occupants aidés par périmètre, - Nombre d'accédants ayant bénéficié de la prime d'installation et de changement d'usage, coûts de travaux et montants des subventions accordées.

	<p><u>Indicateurs de résultat du volet lutte contre l'habitat insalubre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements traités, - Nombre de procédures menées, - Nombre de logements réhabilités issus de la coercition, - Nombre de relogements. <p><u>Indicateurs de résultat du volet social :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages accompagnés. <p><u>Indicateurs de résultat du volet patrimonial et environnemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de façades (+ devantures commerciales) traitées et réhabilitées.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le dispositif de RHI-THIRORI est le bras armé de l'OPAH, tout comme celle-ci, il vise à l'amélioration de l'habitat de manière plus coercitive et ainsi accentuer la pression sur les propriétaires dont les immeubles sont jugés stratégiques. Les conséquences attendues visent à poursuivre la requalification du parc d'habitat du centre-ville et plus particulièrement du centre ancien, tout en valorisant le patrimoine bâti (relation OPAH-RU/PSMV) pour apporter des solutions qualitatives (adaptation au vieillissement...), économes (gain énergétique) et pérennes aux propriétaires et les locataires afin de renforcer la centralité et l'attractivité résidentielle du centre ancien. Une Opération de Restauration Immobilière se définit comme une Opération d'Aménagement sur un périmètre défini (PRI – Périmètre de Restauration Immobilière) visant à la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation, ou de démolition ayant pour conséquence la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité des immeubles visés et ainsi favoriser le renouvellement urbain du cœur de ville.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 1.3

Mise en place du permis de louer.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Améliorer le parc existant et lutter contre les phénomènes d'indignité et de vacance.
Action nom	Mise en place du permis de louer sur le périmètre OPAH-RU.
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le permis de louer est un outil instauré par la loi ALUR en 2016. Ses dispositions permettent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou aux communes volontaires de soumettre la mise en location d'un logement à usage principal (vide ou meublé) par un bailleur à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature du contrat (hors logements sociaux et logements conventionnés APL avec l'Etat ou aux baux commerciaux).</p> <p>Pour compléter et renforcer les outils déjà en place et ainsi lutter plus efficacement contre l'habitat indigne en amont, la commune a décidé la mise en œuvre du permis de louer sous sa forme la plus coercitive, à savoir celle de l'autorisation plus en adéquation avec le PSMV et les dispositifs en place.</p> <p>Afin de maximiser la cohérence de l'action, il a été fait le choix de privilégier le périmètre d'OPAH-RU (habitat indigne et dégradé) déjà en place et bien identifié par les acteurs, les propriétaires et les porteurs de projets.</p> <p>Toujours dans un souci de cohérence et de transversalité, cette déclinaison opérationnelle et organisationnelle se fait en régie (service Habitat en lien avec le service urbanisme).</p>



Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DDTM du Gard, Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, CAF et MSA.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Néant</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : <i>En régie</i> – (Estimation 1/3 ETP soit 9 900 € brut chargé)
Plan de financement définitif	<p>Financier n°1 : Collectivité</p> <p>Montant HT € chargé : 9 900 euros</p> <p>Pourcentage 100 %</p> <p>Statut (fonctionnement)</p>
Calendrier	- Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2023 : Dispositif opérationnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans l'Opération programmé d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU).</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 2 : Qualité de vie et de services</p> <p>Axe n°2 : <i>Développer la qualité de vie,</i></p> <p>Axe n°3 : <i>Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous,</i></p> <p>Axe n°4 : <i>Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel. - CLHI avec dossier indécence (DDTM /CMS 30 / CCAS/ ARS /Urbanis). <p><u>Indicateurs de résultat du volet immobilier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une demande, - Nombre de demandes validées, - Nombre de demandes avec prescriptions, - Nombre de demandes refusées.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif de ce dispositif est de poursuivre la dynamique engagée en 2014 en matière d'amélioration de l'habitat en luttant plus efficacement contre l'habitat indigne, en traitant ce phénomène le plus en amont possible et avoir une connaissance fine du parc immobilier.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 1.4

Réhabilitation, restructuration et aménagement du quartier Hôtel-Dieu.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Insuffler une nouvelle dynamique en proposant une nouvelle offre diversifiée et abordable.
Action nom	Réhabilitation, restructuration et aménagement du quartier Hôtel-Dieu.
Action n°	1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit / Opérateurs privés (HCom, Interval promotion).
Description de l'action	<p>L'aménagement de l'Hôtel-Dieu consiste à recycler une friche hospitalière, ce projet s'inscrit dans la politique d'accroissement de l'attractivité résidentielle, touristique et économique de la ville visant à renforcer l'intensité et à étendre la centralité urbaine de la commune. La restructuration et le réinvestissement de ce secteur, en frange immédiate du centre-ville, vise à limiter l'étalement urbain et concourt à la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixée par la Loi Climat et Résilience. La refonte du site permettra une valorisation du patrimoine bâti tout en diversifiant l'offre de logements et de commerces/services (renforcement du commerce de proximité) nécessaire aux populations vieillissantes du centre ancien.</p> <p>Les objectifs généraux d'aménagement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le bâtiment Hôtel-Dieu via une réhabilitation globale de l'édifice (immeuble inscrit au Monument Historique en logement) : <ul style="list-style-type: none"> • Défisicalisation loi Monument Historique par l'opérateur économique privé retenu par la commune (programme de 69 logements) : compromis de vente signé en juillet 2022 et PC déposé en avril 2022 (accord DRAC), • Réalisation d'un parking en superstructure dédié à la résidence : réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et intégrée à la cession, • Réhabilitation de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu par la commune. - Développer un programme de logements en favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Logements libres, • Logements adaptés à destination des séniors, • Logements locatifs aidés à hauteur de 20 %. - Développer un programme de services : <ul style="list-style-type: none"> • Offre commerciale en RDC, • Projet hôtelier neuf. - Créer, à terme, un équipement à destination des spiripontains (réserve foncière dans un premier temps), - Proposer un aménagement urbain limitant la place de la voiture et développer une offre de stationnement (sur le domaine public mais également en infrastructure), - Créer une traversée Nord/Sud entre le boulevard Carnot et la rue des Capucins permettant, à la fois, de desservir l'îlot et de structurer l'aménagement du site

(alignement de façades). Ce nouvel axe ne sera, en aucun cas, être considéré comme un axe de liaison inter-quartier,

- Créer un axe piéton Est/Ouest à vocation de liaison inter-quartier.

La commune assure la réalisation des dernières démolitions et des infrastructures constituant l'espace public ainsi que la création du parking en superstructure de 69 places. En particulier, l'attribution de la subvention « fonds friches » doit permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet, avec la réalisation, à court terme, de 157 logements pour une surface plancher (SDP) de 10 903 m² (4 700m² dans l'ancien et 6 203 m² dans le neuf), 1 402 m² d'activités économiques et 520 m² d'équipements publics.



Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Opérateurs privés, DDTM du Gard et Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Opérateurs privés, Etat (Fonds friche), région Occitanie et Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (réseaux)</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel de l'opération : 30 288 075 € HT dont 7 372 234 €HT de dépenses publiques
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (Fonds friche) Montant HT € : 727 921 euros Pourcentage 9.9 % de la dépense publique Statut (notifiée > Convention attributive signée le 14 novembre 2022)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Collectivité Montant HT € chargé : 944 408 euros (après revente des charges foncières et des SDP construite). Pourcentage 13 % de la dépense publique Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<p><u>Ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre VRD/parking et espace public : Décembre 2022 - Remise AVP : Mai 2023 - Réception des offres / Démolition : 12 mai 2023 <p><u>H Com (MH Hôtel-Dieu)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un compromis de vente : juillet 2022, - Dépôt du PC Hôtel-Dieu : Mars 2023 - Validation PC DRAC : Mai 2023

	<ul style="list-style-type: none"> - Signature acte définitif : fin 2023 - Début des travaux : début 2024 <p>Interval (Partie Sud) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation : Septembre 2022, - Remise des candidatures : novembre 2022, - Choix du groupement : Fin 2022, - Finalisation de la programmation : Juin 2023 - Signature d'un compromis de vente : Automne 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie.</p> <p>Enjeu n° 1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique, et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <p>Enjeu n°3 : Améliorer, produire et diversifier l'offre en logements (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, qualité, habitabilité, adaptation et accessibilité).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Programme Local de l'Habitat 2019 -2024.</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 2 : Qualité de vie et de services</p> <p><i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i></p> <p><i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous,</i></p> <p><i>Axe n°4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe travail de coordination des maîtrises d'œuvre (1^{er} mai 2024), - Autorisations d'urbanisme, - Signature des actes définitifs, - Lancement des travaux, - Livraison, - Taux d'occupation/fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif de ce dispositif est de poursuivre la dynamique engagée en 2014 en matière d'amélioration de l'habitat, en luttant plus efficacement contre l'habitat indigne en traitant ce phénomène le plus en amont possible et avoir une connaissance fine du parc immobilier.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 1.5

Reconstitution de l'offre du NPNRU des Escanoux de Bagnols-sur-Cèze.

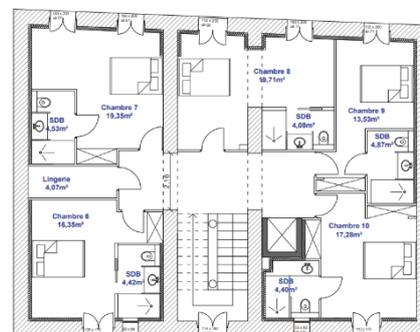
Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Insuffler une nouvelle dynamique en proposant une nouvelle offre diversifiée et abordables.
Action nom	Réhabilitation, restructuration et aménagement du quartier Hôtel-Dieu (friche)*.
Action n°	1.5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Habitat du Gard
Description de l'action	<p>Dans le cadre du NPNRU des Escanoux à Bagnols-sur-Cèze, la commune de Pont-Saint-Esprit, dans un contexte de solidarité envers sa voisine et de carencement en logements locatifs sociaux, a souhaité être commune associée et prendre part à la reconstitution d'offres issues de la démolition (hors QPV) au travers la construction de 30 logements (dont 15 en reconstitution) sur le site de l'ancienne caserne des Pompiers (issu d'un échange foncier plus global entre Habitat du Gard et la commune).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Ville de Bagnols-sur-Cèze, Habitat du Gard et UDAP 30</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Habitat du Gard, ANRU et action logement.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel de l'opération : 3 265 718 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Subvention ANRU*</p> <p>Montant estimatif HT € : 232 200 euros</p> <p>Pourcentage estimatif 7 %</p>

	<p><i>*hors subvention amélioration de la qualité de service estimé à 37 500 €</i></p> <p>Cofinanceur n°2 : Prêt bonifié « Action logement » Sur PLUS et PLAI en zone 4 hors QPV. Estimation équivalent subvention : 73 800 € sur PLUS et 88 200 € sur PLAI (financement principal + charge foncière).</p>
Calendrier	<p><u>Habitat du Gard :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du PC : 23 décembre 2021 - Validation PC : 12 avril 2022 - Recours en cours.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme fléché dans la convention ANRU de Bagnols-sur-Cèze.</p> <p>Programme Local de l'Habitat 2019 -2024.</p> <p>Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : <i>Développer la qualité de vie</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue de projet ANRU, - Jugement, - Lancement des travaux, - Livraison, - Taux d'occupation/fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant une densification en réinvestissement d'une friche tout en comblant le carencement en logements locatifs sociaux.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 1.6

Accompagner le vieillissement en proposant une offre alternative – Habitat inclusif / Maison en partage (Maison Marguerite).

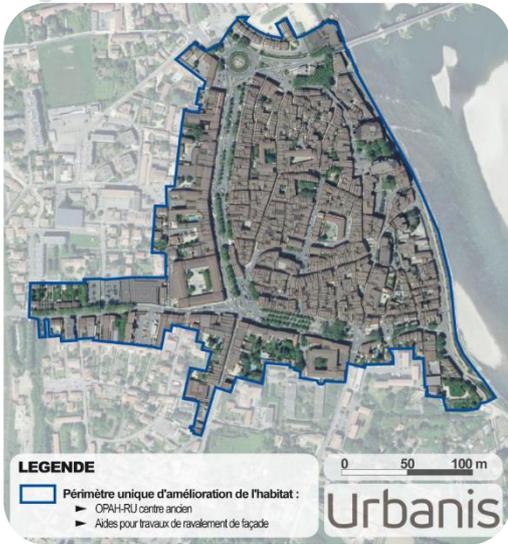
Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Insuffler une nouvelle dynamique en proposant une nouvelle offre diversifiée et abordables
Action nom	Accompagner le vieillissement en proposant une offre alternative aux maisons de retraite et EHPAD – Habitat inclusif / Maison en partage
Action n°	1.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Porteur privé (concessionnaire).
Description de l'action	<p>Une étude de marché réalisée en 2019 dans le cadre du projet Hôtel-Dieu a montré que la représentativité des ménages seniors dans la zone de chalandise de Pont-Saint-Esprit (2 675 ménages de demande solvable) était comparable à la tendance observée en région Occitanie.</p> <p>Le manque d'adaptation des logements du centre-ville, typique d'une centre-historique médiéval, vient accentuer les difficultés observées car ne pouvant favoriser le parcours résidentiel pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.</p> <p>Le besoin de proposer, aux publics fragiles parfois isolés, de nouveaux lieux de vie mixant habitation et espaces de convivialité, incitant ainsi la commune à soutenir les porteurs de projets.</p> <p>Le programme, vivement soutenu par la municipalité, est porté par un opérateur privé local au travers du réseau des maisons Marguerite. Ce concept alternatif à la maison de retraite propose des domiciles en partage pour personnes âgées. Le projet vise donc à créer une colocation de 10 personnes en plein centre-ville (ancien CMS du Gard), organisée autour de parties communes où seront pris les repas mais également où ils peuvent se retrouver, échanger, recevoir de la famille ou des amis. Le colocataire occupe à minima une chambre de 20 m² avec SDB et WC privatif. Une maitresse de maison et 2 auxiliaires participent à la vie du lieu.</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Ville de Pont-Saint-Esprit et UDAP 30,



	Partenaire(s) financier(s) : Opérateur privé
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel de l'opération : 649 120 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur n°1 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant estimatif HT € : En cours d'évaluation > au travers du dispositif « Action façade » Pourcentage estimatif Statut (souhaitée) Ce projet a été déposé au titre de l'AMI « Bien vieillir dans les PVD » / non-retenu
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - APS : Début juillet 2022 - Dépôt du PC : 28 juillet 2022 - Validation PC : 16 août 2022 - Travaux en cours.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°2 : Qualité de vie et services <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Axe n°4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</i> Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n°4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Général : <ul style="list-style-type: none"> - Obtention des autorisations d'urbanisme, - Lancement des travaux, - Livraison, - Taux d'occupation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de répondre à une offre quasi inexistante sur le territoire du Gard rhodanien et plus particulièrement, sur le bassin de vie de Pont-Saint-Esprit. De nombreuses personnes sont en attente de logements adaptés à leurs besoins tout en restant au plus près des aménités urbaines du quotidien (navette urbaine gratuite, marché, supermarché, commerces, services, gare...). Cette opération permet donc de renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville, de diversifier l'offre de logements et de renforcer/conforter la centralité commerciale, notamment du commerce de proximité. Le réinvestissement du bâtiment vacant de l'ancien CMS permet également le traitement d'un immeuble de rapport en plein cœur de ville.
Annexes	<i>Sans objet</i>

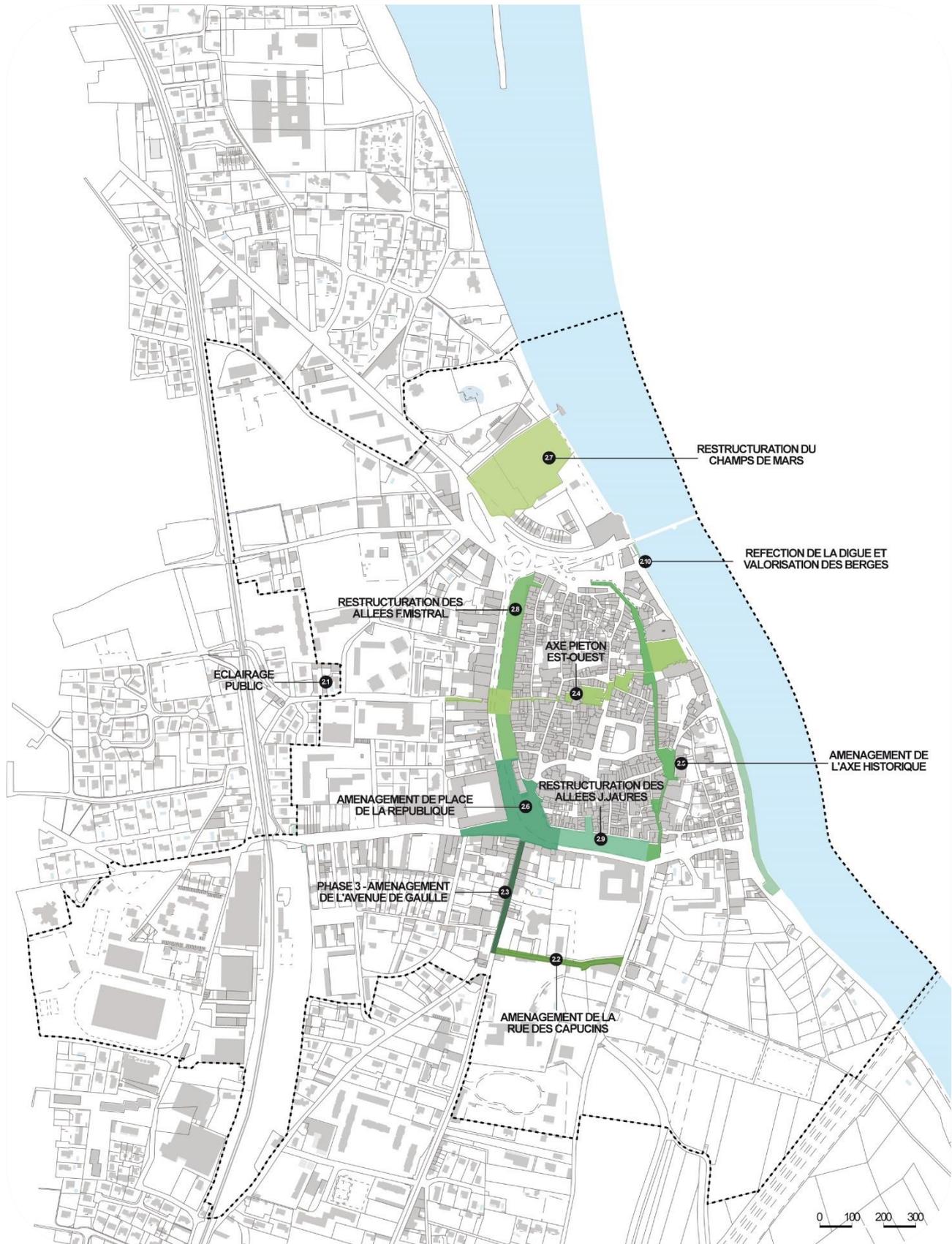
FICHE ACTION N° 1.7

Accompagner la rénovation des façades dans le périmètre OPAH-RU.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine architectural et urbain du cœur de ville
Action nom	Accompagner la rénovation des façades dans le périmètre OPAH-RU.
Action n°	1.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le centre ancien de Pont-Saint-Esprit est doté d'un patrimoine architectural riche, malheureusement encore méconnu, sous-estimé et peu mis en valeur. Il apparaît primordial de considérer les enjeux patrimoniaux et la qualité architecturale du bâti parallèlement à l'amélioration du parc de logements. Ainsi et concomitamment au dispositif d'OPAH-RU, la mise en valeur du patrimoine bâti et architectural requière un intérêt particulier, car au croisement de la valorisation patrimoniale et de l'amélioration de l'habitat. Ainsi, la commune souhaite maintenir, poursuivre et amplifier son action façade mise en place dès 2014 (aide financière au ravalement des façades). Cette action a permis, dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement technique, d'octroyer des aides complémentaires à l'investissement privé. Ainsi, 27 façades ont été ravalées avec l'aide de la ville sur la période 2014-2021. Malgré la réussite globale du dispositif, la nature des dossiers portés dans le cadre de l'OPAH-RU (travaux lourds essentiellement) impacte assez lourdement le budget des porteurs de projets et ce, malgré un taux de subventionnement moyen de 60%. Le ravalement de façade devient malheureusement une variable d'ajustement du projet de réhabilitation et n'apparaît pas assez incitative. Cependant, la commune a souhaité maintenir et poursuivre cette aide sur les 3 années de tranche ferme de l'OPAH-RU 2020-2024 tout en réfléchissant à la mise en place de périmètres de ravalement obligatoires sur certains secteurs stratégiques.</p>
	 <p> LEGENDE  Périmètre unique d'amélioration de l'habitat :  OPAH-RU centre ancien  Aides pour travaux de ravalement de façade </p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Urbanis et UDAP30. Partenaire(s) financier(s) : Ville de Pont-Saint-Esprit

Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 35 000 €/an
Plan de financement définitif	Financier n°1 : Ville Montant HT € : 35 000 euros Pourcentage 100 % Statut (autofinancement)
Calendrier	- 2020-2024 : Dispositif opérationnel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 3 : Améliorer, produire et diversifier de l'offre en logements (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, qualité, habitabilité, adaptation et accessibilité). ➤ Volet Habitat incitatif
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> - Groupe de travail OPAH/PSMV - Bilan annuel couplé à l'OPAH-RU avec propositions d'ajustements et suivi des objectifs, - Bilan final sur la période. <u>Indicateurs de résultat du volet patrimonial et environnemental :</u> - Coût moyen par façades, - Nombre de façades (+ devantures commerciales) traitées et réhabilitées.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place en 2013 d'un périmètre de « secteur sauvegardé » et l'approbation en mars 2020 de son « Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur » (PSMV) est une initiative importante qui va permettre de positionner la ville dans une véritable stratégie d'identification du patrimoine en présence sous toutes ses formes, d'en assurer la conservation et de le réglementer. Toujours dans l'objectif de maximiser la cohérence inhérente au volet « habitat » (OPAH-RU / RHI-THIRORI / Permis de louer), cette action s'inscrit au sein du périmètre d'OPAH-RU dont l'objectif est la préservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et donc du paysage du centre-ville (attractivité touristique).
Annexes	<i>Sans objet</i>

Axe n°2 : Améliorer le cadre de vie en réaménagement les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.



FICHE ACTION N° 2.1

Réfection de l'éclairage public.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Impulser une démarche de transition écologique plus responsable et économe des ressources.
Action nom	Réflexion de l'éclairage public.
Action n°	2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Réalisation d'un diagnostic complet sur l'entièreté de la commune, avec réalisation d'un entretien courant/remplacement en continu selon un plan pluriannuel d'investissement (lissage) dédié à cette thématique. L'objet est de viser au remplacement des matériels vétustes et défectueux par des matériels neufs (plan de modernisation) permettant la réalisation, pour la commune, d'économies d'énergies (diminution des consommations et de l'empreinte carbone).
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Etat, Région Occitanie et SMEG Partenaire(s) financier(s) : Etat, SMEG et Ville de Pont-Saint-Esprit.
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 2 200 000 € HT
Plan de financement définitif	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR et fonds vert) Montant HT € : 880 000 euros Pourcentage 40 % Statut (notifiées) - DETR tranche n° 1 : 53 720 € - Fonds Vert Tranche n°2 : 153 530 €</p> <p>Cofinanceur n°2 : SMEG Montant HT € : 16 500 euros Pourcentage 0.75 % Statut (notifiée – au titre des certificats d'économies d'énergies) - Tranche n°2 (en attente) : 6 500 € - Dernière tranche (souhaitée) : 10 000 €</p> <p>Cofinanceur n°3 : Ville Montant HT € : 1 313 500 euros Pourcentage 59.7 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	4 tranches : - 2021-2025 : Dispositif opérationnel pluriannualisé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Gard rhodanien. Orientation n°1 : Environnement et écologie ➤ Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire.

	<p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 1 : Environnement et écologie Axe n° 2 : <i>Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH, - Bilan annuel d'intervention. <p><u>Indicateurs de résultat du volet patrimonial et environnemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points lumineux changés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et usagers (confort) tout en renforçant l'attractivité, notamment commerciale, du centre-ville, notamment en période hivernale ou lors des marchés nocturnes estivaux.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 2.2

Aménager la rue des Capucins en sens unique conformément au plan de circulation.

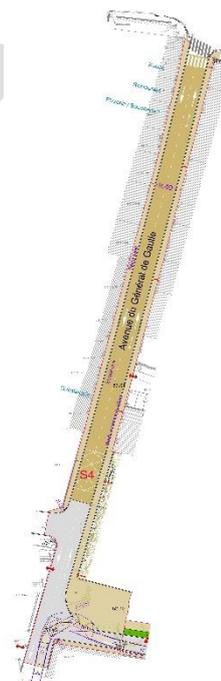
Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Renforcer le maillage des espaces publics.
Action nom	Aménager la rue des Capucins en sens unique conformément au plan de circulation.
Action n°	2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'aménagement du site de l'Hôtel-Dieu et suite aux conclusions de l'étude mobilité, la commune s'est engagée à réaménager la rue des Capucins (élargissement). La commune a acquis, avec l'aide de l'EPF, les tènements fonciers du site de l'Hôtel-Dieu (+ réalisation des arpentages). Des négociations ont été menées avec les 4 propriétaires privés pour récupérer le foncier manquant de l'emplacement réservé n°4 (ER4). Le projet vise à un aménagement d'un sens unique de cette rue avec traitement qualitatif (secteur PSMV) incluant voie pédestre et cycle. Quelques stationnements longitudinaux viendront ponctuer la séquence afin de proposer une offre nécessaire aux visiteurs et commerçants. Cette rue permettra ainsi un accès par le sud du « nouveau quartier » Hôtel-Dieu et permettra, à terme, la mise en place d'un bouclage, conformément au plan de circulation validé en 2017.</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Etat (UDAP, DDTM), Région Occitanie, CAGR, SMG et les différents concessionnaires.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, SMEG, Région Occitanie et Ville de Pont-Saint-Esprit.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 1 053 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR/DSIL) Montant HT € : 315 900 euros Pourcentage 30 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 105 300 euros Pourcentage 10% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Agglomération du Gard rhodanien Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 10.1 %</p>

	<p>Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°3 : SMEG Montant HT € : 7 898 euros Pourcentage 0.75 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°1 : Ville Montant HT € : 517 792 euros Pourcentage 49.2 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maitrise d'œuvre VRD/parking et espace public : Décembre 2022 - Remise AVP : Mai 2023 - Réception des offres / Démolition : Mi-mai 2023, - PRO/DCE : Fin 2023, - Lancement des travaux : Second trimestre 2024, - Livraison : Fin du troisième trimestre 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Enjeu n° 4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétique (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensables au maintien du lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action va permettre de créer, à court et moyen terme, un bouclage routier permettant la mise à sens unique de l'avenue du Général De Gaulle et du bvd Carnot, permettant l'aménagement de voies cyclable sur ces voies. Il permettra également le déport de flux sur les périphéries libérant un peu plus le carrefour du Luxembourg. Cet aménagement permettra également de desservir l'îlot de l'Hôtel-Dieu, site stratégique d'étirement de la centralité urbaine de la commune.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 2.3

Restructuration et aménagement de la dernière tranche de la RD6086 (phase 3 : Avenue du General De Gaulle).

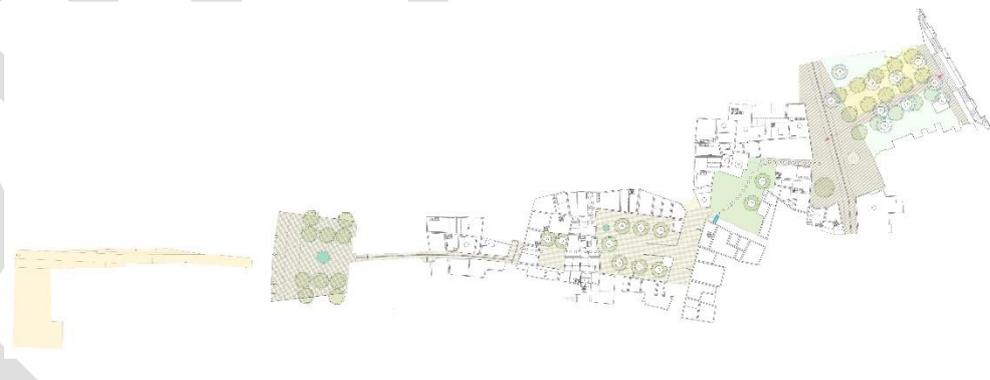
Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Renforcer le maillage des espaces publics.
Action nom	Restructuration et aménagement de la dernière tranche de la RD6086 (phase 3 : Avenue du General De Gaulle).
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Suite à la restructuration de la trame viaire au travers le réaménagement de la RD 6086 (phase 1 et 2) et de la rue des Capucins, il convient également, en parallèle de la restructuration du carrefour du Luxembourg (incluant la place de la République), de poursuivre et finaliser la partie urbaine de l'avenue du Général de Gaulle.</p> <p>Cette phase 3 visera à aménager, de manière qualitative, ce secteur complexe (faible largeur, hauteur et densité bâti...), notamment au travers la mise en place d'un sens unique et d'une zone de partage sur sa partie terminale à l'approche du carrefour.</p> <p>La mise en sens unique descendant permettra l'aménagement d'une voie douce mutualisée (bus/cycle/piéton), de dégager la façade est et d'y aménager un espace apaisé sur la partie montante de la voie.</p> <p>Il conviendra également, en parallèle du projet d'aménagement, de contraindre les propriétaires à la réhabilitation de façades au travers, soit d'une DUP, soit au travers d'un volet incitatif à fort co-financement ville afin d'agir simultanément sur l'espace public et le bâti (condition sine qua non à la réussite du projet).</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Etat (UDAP, DDTM), CD 30, CAGR, SMG et les différents concessionnaires.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Ville de Pont-Saint-Esprit, SMEG et autres concessionnaires (ENEDIS).</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 605 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR/DSIL) Montant HT € : 181 500 euros Pourcentage 30 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : SMEG (et autres concessionnaires)</p>



	<p>Montant HT € : 36 300 euros Pourcentage 6 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Ville Montant HT € : 387 200 euros Pourcentage 64 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre VRD/parking et espace public : Décembre 2022, - Remise AVP : Mai 2023, - PRO/DCE : Dernier trimestre 2024, - Lancement des travaux : Second semestre 2025, - Livraison : Troisième trimestre 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Enjeu n° 4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétique (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensable au maintien du lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 3 : Mobilités et déplacement Axe n° 1 : <i>Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action va permettre de créer, à court et moyen terme, un bouclage routier permettant la mise à sens unique de l'avenue du Général De Gaulle et du bvd Carnot permettant l'aménagement de voies cyclable sur ces voies. Il permettra également le déport de flux sur les périphéries libérant un peu plus le carrefour du Luxembourg. Cet aménagement permettra d'améliorer la lisibilité et d'apaiser la circulation au droit de l'entrée de ville et du linéaire de logements. La fluidité qu'apportera cet aménagement limitera le nombre de véhicules de transit passant par le centre-ville.</p> <p>La limitation de la vitesse en entrée de ville permettra également une sécurisation du secteur et notamment des traversées piétonnes du carrefour.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 2.4

Aménagement d'une perméabilité est-ouest piétonne reliant les allées au Rhône par l'escalier Saint-Pierre.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Renforcer le maillage des espaces publics.
Action nom	Aménagement d'une perméabilité est-ouest piétonne reliant les allées au Rhône par l'escalier St-Pierre.
Action n°	2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le tissu urbain dense et l'enveloppe urbaine compacte confèrent au centre médiéval de Pont-Saint-Esprit une certaine imperméabilité ou les traverses est/ouest sont quasi inexistantes. Le projet vise donc de par sa matérialisation (jalonnement) et le traitement des sols à créer des perméabilités/porosités allant de l'allée F. Mistral au Rhône afin de créer un effet de diffusion des flux piétons (confort de déambulation) et ainsi, permettre de structurer, de valoriser et mettre en cohérence les actions visant à la valorisation du patrimoine (vues sur le pont médiéval, Ventoux, présence de nombreux MH...). Cet aménagement (plateau traversant sur le bvd Gambetta) doit également permettre de matérialiser la centralité et de marquer l'arrivée sur la place de la République.</p> 
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Etat et UDAP Partenaire(s) financier(s) : <i>A définir</i>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 1 741 490 € HT
Plan de financement prévisionnel	<i>A définir</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017 <i>Suite à définir > Long terme</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL.

	<p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Création des perméabilités/porosités permettant de désenclaver le centre ancien tout en proposant un axe central permettant de rejoindre le Rhône et l'axe historique nord-sud, vecteur de développement culturel et touristique (citadelle, St-Saturnin, Théâtre Scène Chapelle, Escalier et prieuré St-Pierre, Maison des patrimoines, musée laïque d'art sacré, Hôtel-Dieu et sa chapelle et lavoir St-Jacques).
Annexes	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 2.5

Aménagement de l'axe historique nord-sud allant de la place Foch à la citadelle.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Renforcer le maillage des espaces publics.
Action nom	Aménagement de l'axe historique nord-sud allant de la place Foch à la citadelle.
Action n°	2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Dans le cadre des études pré-opérationnelles d'OPAH-RU et de l'AMI Centre-Bourg, l'axe historique a été défini comme axe prioritaire de valorisation touristique et patrimoniale. Les études du secteur sauvegardé, de programmation et définition des espaces publics et de mobilités ont également mis en évidence l'intérêt pour la commune d'aménager cet axe porteur de sens pour le projet urbain.</p> <p>En effet, il permet de liasonner entre eux les espaces publics majeurs du centre-ville (place Foch, parvis du musée, place de l'ancien Hôtel de ville, place St-Pierre et la place du plan) tout en étant support de déambulation touristique et culturelle (lavoir/chapelle de l'Hôtel-Dieu, musée laïque d'arts sacrés du Gard, maison des patrimoines, prieuré et escalier St-Pierre, Scène Chapelle, Eglise St-Saturnin et la citadelle/collégiale et le vieux pont médiéval). Il conviendra également, sur le secteur, de s'interroger également sur la mise en place d'une DUP/volet incitatif de rénovation des façades.</p> <p><i>Nb : Projet à coupler avec le réaménagement des places mentionnées/phasage.</i></p> 
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Etat et UDAP Partenaire(s) financier(s) : A définir
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 622 379 € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	- Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017 Suite à définir > Long terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°4 : Economie et emploi Axe n°5 : Développer le tourisme durable Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.

	<p>Orientation 3 : Mobilités et déplacement</p> <p><i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'axe nord-sud est le support à la création d'un véritable parcours culturel (Théâtre Scène Chapelle, musée laïque d'art sacré, Prieuré St-Pierre), touristique et patrimonial (Citadelle/Collégiale, Pont-médiéval du St-Esprit, Eglise St-Saturnin, Escalier St-Pierre, Hôtel-Dieu et sa chapelle et lavoir St-Jacques) vecteur d'identité territoriale.
Annexes	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 2.6

Restructuration et aménagement de la place de la République.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Clarifier les usages et le statut des espaces afin de renforcer la centralité urbaine.
Action nom	Restructuration et aménagement de la place de la République.
Action n°	2.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Dans le cadre du réaménagement du cœur urbain à venir (allées mistral et Jaurès), la commune souhaite, en lien avec le site de la « Cazerne » et le futur projet Hôtel-Dieu, renforcer l'attractivité et étendre la centralité. Cet aménagement qualitatif (secteur sauvegardé) permettra de redonner un usage fédérateur à un espace public emblématique (ancienne porte d'entrée de la ville médiévale et ancienne place d'arme). Le réaménagement de la place de la République et de ses franges permettront également, via la mise en place d'un plateau traversant, de marquer l'entrée de ville, d'apaiser la circulation, d'aménager une zone de rencontre, de supprimer le stationnement, d'amorcer la mise en sens unique des allées mais également d'aménager des quais bus en plein cœur de ville en prolongement du PEM.</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UDAP30, DDTM du Gard, Agglomération du Gard rhodanien, SMEG et concessionnaires.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Europe, Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental 30, Agglomération du Gard rhodanien et le SMEG.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 766 400 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Europe (FEDER/FSE) Montant HT € : 553 280 euros Pourcentage 20 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Etat (DETR/DSIL) Montant HT € : 553 280 euros</p>

	<p>Pourcentage 20 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Région Occitanie Montant HT € : 138 320 euros Pourcentage 5 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : Conseil départemental 30 Montant HT € : 193 648 euros Pourcentage 7 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°5 : CAGR (fonds de concours) Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 3.8 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°6 : SMEG Montant HT € : 82 992 euros Pourcentage 3 % Statut (souhaité)</p> <p>Cofinanceur n°7 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 1 138 770 euros Pourcentage 41.2 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017, - Etude de mobilité : 2017, - Validation du principe d'aménagement : 2017, - OAP Espaces publics du PSMV : 2020. - Validation du principe d'aménagement : décembre 2022, - Réalisation du dossier de concours : second semestre 2025, - PRO/DCE : 3^{ème} trimestre 2026, - Lancement des travaux : 2^{ème} trimestre 2027 - Réception des travaux : 4^{ème} trimestre 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale. Enjeu n°2 : Rendre attractif et adapter le centre ancien aux modes de vie contemporains, notamment dans le traitement et le rapport à l'espace public, tout en préservant la qualité de son patrimoine (amélioration du cadre de vie, définition des usages et requalification des espaces publics et du patrimoine). Enjeu n°4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétiques (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensable au maintien du lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°2 : Qualité de vie et services Axe n°2 : <i>Développer la qualité de vie</i></p> <p>Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : <i>Développer la qualité de vie,</i> Orientation 3 : Mobilités et déplacement Axe n° 1 : <i>Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et</i></p>

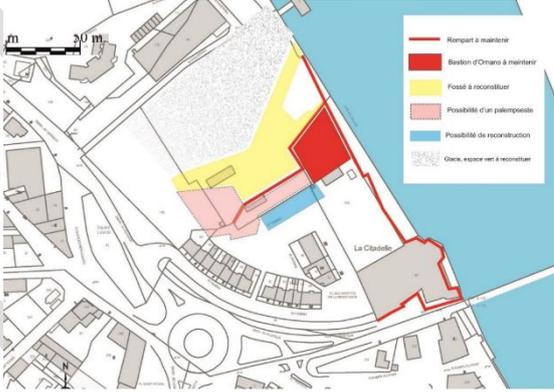
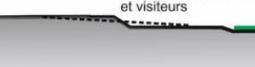
	<i>recréer des centralités attractives.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du concours, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer une véritable centralité apaisée (nouveaux usages) en intégrant et prolongeant la place jusqu'à la « Cazerne » afin de lui créer un véritable parvis. Cette restructuration « névralgique » constituera le trait d'union entre les allées (au nord et à l'est, contribuant de fait à l'extension de la centralité vers l'îlot Hôtel-Dieu) et l'avenue du Général De Gaulle au sud et Doumergue à l'est (vers le PEM/Gare).
Annexes	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 2.7

Aménagement du champ de Mars.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Clarifier les usages et le statut des espaces afin de renforcer la centralité urbaine.
Action nom	Aménagement du Champ de Mars.
Action n°	2.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Suite à l'élaboration du plan local d'urbanisme et au classement du secteur en zone N, la commune a décidé d'acquérir le champ de Mars afin d'y réaliser un aménagement. Dans le cadre de l'étude mobilité et du plan de sauvegarde et de mise en valeur, il est apparu la nécessité pour la ville de se doter d'un aménagement à usage multifonctionnel permettant, la valorisation patrimoniale de la citadelle (bastion, rempart et glacis), l'organisation de manifestations (fête votive, manifestations de plein air...) et le stockage de véhicules les jours de forte affluence, notamment les jours de marché. Les aménagements réalisés devront donc permettre cette « modularité » tout en restant la plus naturel possible. Dans un souci de protection patrimoniale, l'aire de stationnement sera intégrée pour minimiser son impact visuel via un jeu de talutage, ce qui permettra également de retrouver la hauteur historique des remparts tout en reconstituant les douves et le glacis.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p> — Rempart à maintenir — Bastion d'Ornano à maintenir — Fossés à reconstruire — Possibilité d'un paléopont — Possibilité de reconstruction — Glacis, espace vert à reconstruire </p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Parking - esplanade</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Parking - occasionnel et visiteurs</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>potentiel bâti (de petite taille)</p> </div> </div> <p style="text-align: right; font-size: small;"> ORIENTATION POUR ETUDE Sous réserve études archéologiques </p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP30 et maitre d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) : <i>A définir</i>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : / € HT
Plan de financement prévisionnel	<i>A définir</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017, - Etude de mobilité : 2017,

	<p>- Identifié au PSMV : 2020. <i>Suite à définir > Long terme</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie Enjeu n°4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétiques (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensable au maintien du lien social. ➤ Volet urbain.</p> <p>Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°3 : Mobilités et déplacements <i>Axe n°1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives,</i> <i>Axe n°2 : Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements.</i></p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> Orientation 3 : Mobilités et déplacements <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette restructuration permettra de mettre en valeur la citadelle (talutage, mise en valeur du rempart...) tout en aménageant un espace paysager transitoire (en lien avec le Rhône et ses berges) multifonctionnel (fête votive, parking relais > limiter la voiture en centre-ville...).</p>
Annexes	<p><i>Sans objet</i></p>

FICHE ACTION N° 2.8

Restructuration des allées F. Mistral.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Clarifier les usages et le statut des espaces afin de renforcer la centralité urbaine.
Action nom	Restructuration des allées F. Mistral
Action n°	2.8
Statut	Projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le projet vise au renforcement de l'attractivité du centre-ville et du développement de l'activité commerciale en lien avec les attentes et exigences du PSMV. Il conviendra notamment de maintenir la superficie mobilisable afin de continuer à accueillir le marché dans les conditions actuelles, tout en améliorant ses accès (eau, électricité...). La mise en sens unique montante de l'allée F. Mistral permettra d'éviter les shunts, de limiter la vitesse tout en réorganisant le stationnement (épis et longitudinal). Cette nouvelle organisation permettra de conserver la capacité volumétrique en stationnement tout en libérant de l'espace sur la rue des 3 Journées et ainsi, pouvoir agrandir les accotements et vouer ce gain d'espace à la déambulation piétonne (animation du socle urbain - mise en valeur du bâti, des façades et des devantures).</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) probables(s) : Etat, Région Occitanie, Agglomération du Gard rhodanien et SMEG - à affiner</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 069 760 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR/DSIL) Montant HT € : 413 953 euros Pourcentage 20 % Statut (souhaitée)</p>

	<p>Cofinanceur n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 206 976 euros Pourcentage 10 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : CAGR (fonds de concours) Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 5 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : SMEG Montant HT € : 62 093 euros Pourcentage 3 % Statut (souhaité)</p> <p>Cofinanceur n°5 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 1 487 604 euros Pourcentage 72 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017, - Etude de mobilité : 2017, - Validation du principe d'aménagement : 2017, - OAP Espaces publics du PSMV : 2020. <p>Phasage de l'opération (phases n°1 et 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2028, - PRO/DCE : 3^{ème} trimestre 2028, - Lancement des travaux : 4^{ème} trimestre 2028, - Réception des travaux : 2^{ème} trimestre 2030.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétiques (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensable au maintien du lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°3 : Mobilités et déplacements <i>Axe n°1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives,</i> <i>Axe n°2 : Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements.</i></p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette réorganisation de l'espace public permettra de rendre plus attractif (paysagement) les allées tout en valorisation le socle commercial nécessaire au renforcement de l'attractivité du cœur de ville, notamment au travers du marché provençal. Le maintien d'une jauge de stationnements permettra, outre celui-ci, de maintenir un volume libre (marché, fête votive...).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 2.9

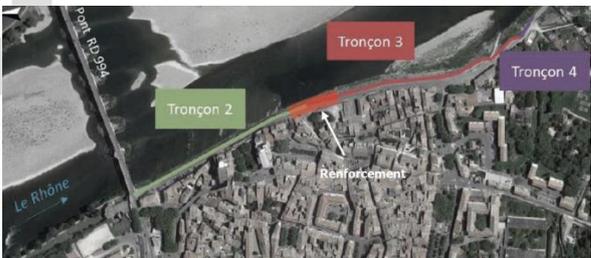
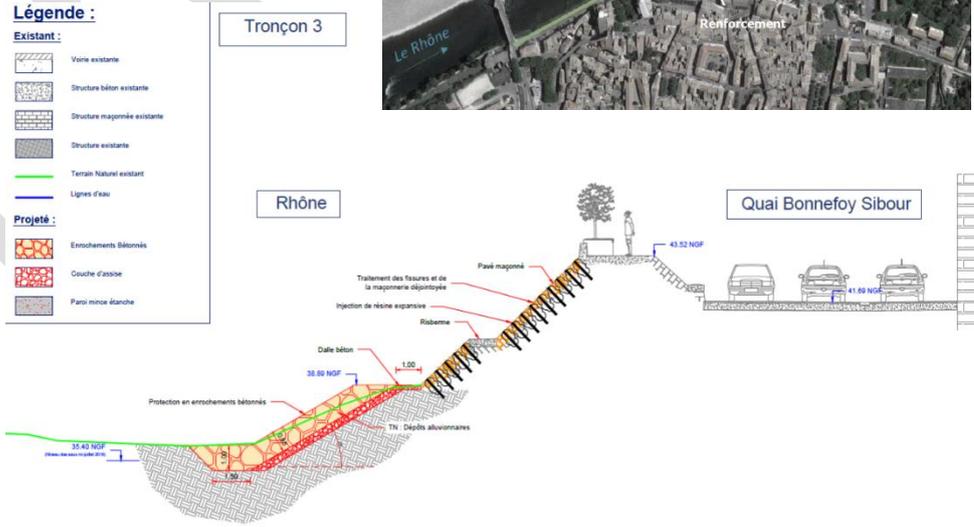
Restructuration des allées J. Jaurès.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Clarifier les usages et le statut des espaces afin de renforcer la centralité urbaine.
Action nom	Restructuration des allées J. Jaurès
Action n°	2.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le projet vise principalement au développement de l'activité commerciale en lien avec l'aménagement du secteur de l'Hôtel-Dieu. Il conviendra notamment de maintenir la superficie mobilisable afin de continuer à accueillir le marché dans les conditions actuelles tout en améliorant ses accès (eau, électricité...). La mise en place d'un bouclage routier au sein même de l'allée J. Jaurès permettra d'apaiser et d'organiser la circulation tout en limitant son accès de par son caractère en impasse. Tout comme l'allée F. Mistral, cette nouvelle organisation permettra de conserver la capacité volumétrique en stationnements gratuits, notamment tout en libérant de l'espace sur la rue de la Liberté et ainsi pouvoir agrandir les accotements et vouer ce gain d'espace à la déambulation piétonne (animation du socle urbain - mise en valeur du bâti, des façades et des devantures).</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) probable(s) : Etat, Région Occitanie, Agglomération du Gard rhodanien et SMEG - à affiner</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 1 176 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR/DSIL) Montant HT € : 235 200 euros</p>

	<p>Pourcentage 20 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 117 600 euros Pourcentage 10 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : CAGR (fonds de concours) Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 9 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 717 090 euros Pourcentage 61 % Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition et de programmation des espaces publics : 2017, - Etude de mobilité : 2017, - Validation du principe d'aménagement : 2017, - OAP Espaces publics du PSMV : 2020. <p>Une phase opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2028, - PRO/DCE : 3^{ème} trimestre 2028, - Lancement des travaux : 4^{ème} trimestre 2030, - Réception des travaux : 4^{ème} trimestre 2031.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°4 : Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétique (préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensable au maintien du lien social.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet urbain. <p>Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°3 : Mobilités et déplacements <i>Axe n°1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives,</i> <i>Axe n°2 : Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements.</i></p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette réorganisation de l'espace public permettra de rendre plus attractives (paysagement) les allées et d'être le support de l'extension de centralité (en direction de l'Hôtel-Dieu)</p> <p>Le maintien d'une jauge de stationnements gratuits permettra de maintenir un volume gratuit pour les résidents du centre ancien.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>

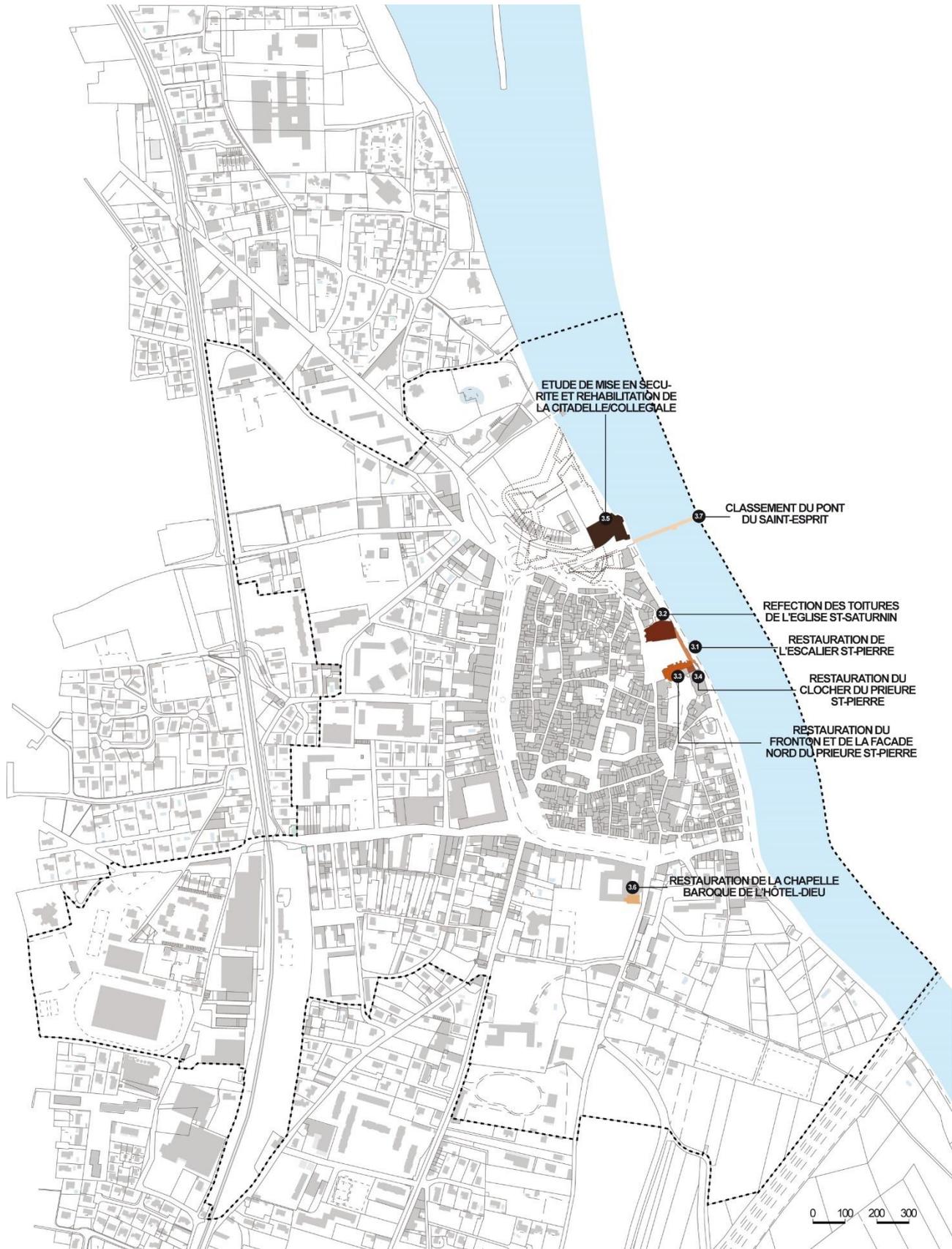
FICHE ACTION N° 2.10

Sécurisation et restructuration de la digue en vue d'une valorisation des berges du Rhône.

Axe stratégique	Améliorer le cadre de vie en réaménageant les espaces publics pour rendre le centre-ville plus convivial, apaisé et favorable à la diversification des usages et pratiques.
Orientation stratégique	Renforcer la place de la nature en ville et l'accès aux espaces de nature pour retrouver le rapport historique au fleuve.
Action nom	Sécurisation et restructuration de la digue en vue d'une valorisation des berges du Rhône.
Action n°	2.10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	ABCèze
Description de l'action	<p>L'objectif de la mission est de sécuriser le système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les risques de rupture de l'ouvrage et les dommages sur les personnes et les biens, - Augmenter le niveau de protection actuel contre les inondations sur les enjeux aval, l'objectif de protection est la crue centennale. <p>La restauration de cette digue permettra, à terme, l'aménagement d'un espace dédié à la promenade sur berges.</p>   <p>Légende :</p> <p>Existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie existante Structure béton existante Structure maçonnée existante Structure existante Terrain Naturel existant Lignes d'eau <p>Projeté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrochements Bétonnés Couche d'assise Pavé mince élastique
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DREAL, DDTM 30, CAGR, ABCèze, CNR, et maître d'œuvre mandataire.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat (DREAL, Agence de l'eau), ABCèze, Agglomération du Gard rhodanien.</p>

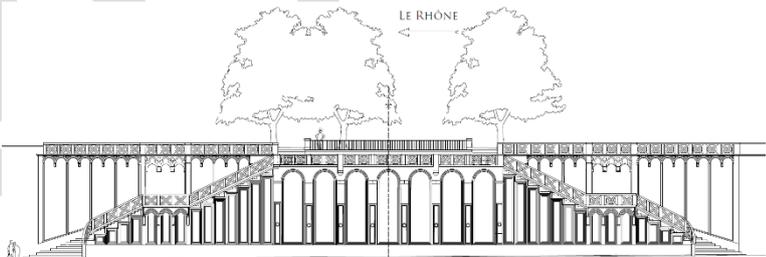
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 445 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> - Tronçon n°2 : 580 471 € HT - Tronçon n°3 : 1 382 363 € HT - Tronçon n°4 : 118 966 € HT - Digue des Tuilières : 363 200 € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de bathymétrie et inspections des ouvrages : début septembre 2022, - Arpentage : 4^{ème} trimestre 2022, - PRO : 4^{ème} trimestre 2022, - Fin de l'instruction des dossiers réglementaires : Automne 2023, - DCE : 4^{ème} trimestre 2023, - Lancement des travaux : Début 2024 - Livraison des travaux : Fin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Gard rhodanien : Orientation n°1 : Environnement et écologie <i>Axe n°1 : Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser l'ouvrage, augmenter le niveau de protection des populations et support à l'aménagement d'une promenade.
Annexes	<i>Sans objet</i>

Axe n°3 : Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale, vecteurs de l'identité locale.



FICHE ACTION N° 3.1

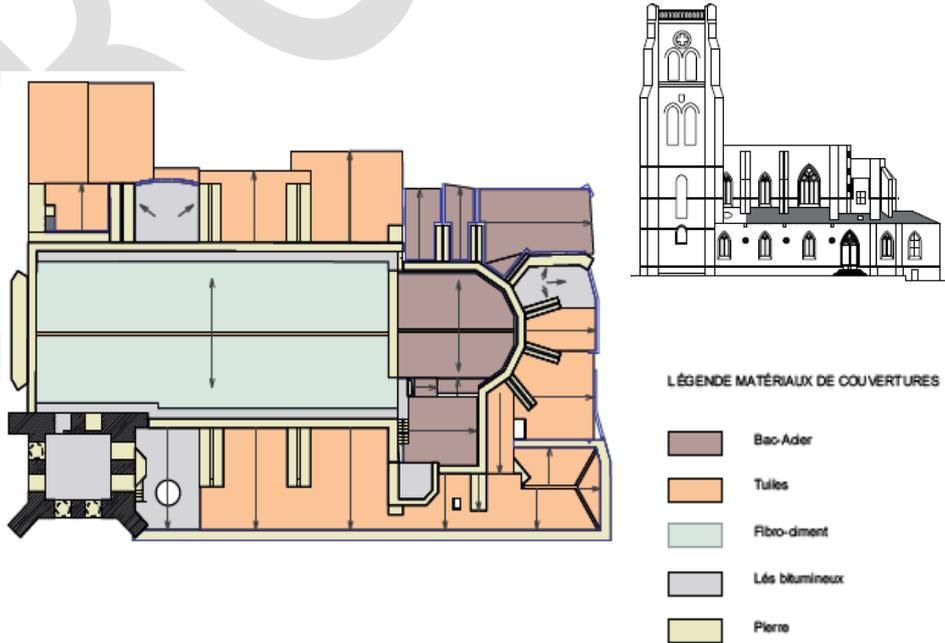
Sauvegarde et réhabilitation complète de l'escalier Saint-Pierre.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques.
Action nom	Sauvegarde et réhabilitation complète de l'escalier Saint-Pierre.
Action n°	3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Restauration et mise en conformité de l'escalier Saint-Pierre (phasage sur 3 années), édifice inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 23 octobre 2014. Situé sur les quais du Rhône entre l'Eglise Saint-Saturnin (IMH 2012) et le Prieuré Saint-Pierre (CMH 1988), il constitue le chaînon manquant faisant le lien entre la ville et le Rhône. Sa réouverture, outre sa sauvegarde et sa mise en valeur, permettra l'accès entre la ville haute et la ville basse. Il sera également le support de l'aménagement à venir de la place Saint-Pierre. En effet, l'escalier étant le réceptacle des eaux pluviales de la place (environ 3 000 m²), il a été décidé de collecter ces eaux afin de contenir et d'éviter les dommages sur la pierre (décalcification de la pierre, développement d'algues et de végétaux...).</p>   
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC), Région Occitanie, Conseil départemental 30, et agglomération du Gard rhodanien.</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Montant prévisionnel : 2 932 486 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche n°1 : 1 135 320 € HT - Tranche n°2 : 894 984 € HT - Tranche n°3 : 902 182 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DSIL/FNADT) Montant HT € : 310 531 euros Pourcentage 10.6%</p>

	<p>Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Etat (DRAC) Montant HT € : 642 784 euros Pourcentage 22% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Région Occitanie Montant HT € : 258 025 euros Pourcentage 8.8% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°5 : CAGR (fonds de concours) Montant HT € : 318 330 euros Pourcentage 10.8% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : Divers (Mécénat + mission Bern) Montant HT € : 175 000 euros Pourcentage 5.9% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur n°6 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 1 227 816 euros Pourcentage 41.9% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'un permis de construire (n° PC 030 202 18 0038) accordé en février 2019 par les services instructeur (ville + DRAC), - Publication du marché (AAPC) : mi-juillet 2019, - Remise des offres et ouverture des plis : fin septembre/début octobre 2019, - Analyse des offres (RAO) : fin octobre/début novembre 2019, - Notification : 15 novembre 2019, - Préparation des entreprises : Début/mi-décembre 2019, - Travaux préparatoires : Début décembre 2019 à fin janvier 2020, - Travaux phase n°1 : Février 2020 > livraison juin 2021, - Travaux phase n°2 : Septembre 2021 > livraison juin 2022, - Travaux phase n°3 : Automne 2022 > livraison été 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet patrimoine. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : <i>Développer la qualité de vie,</i> Orientation 3 : Mobilités et déplacement Axe n° 1 : <i>Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux, - Réception des différentes phases. -
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine (entrée de ville > façade sur Rhône) nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique de la commune tout en facilitant l'accès à la ville basse (valorisation des mobilités douces).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.2

Réfection des toitures et mise en accessibilité de l'église Saint-Saturnin.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques.
Action nom	Réfection des toitures et mise en accessibilité de l'église Saint-Saturnin.
Action n°	3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Mise en accessibilité et remplacement des couvertures des chapelles latérales est de l'église Saint-Saturnin. Il s'agit d'intervenir sur les toitures des chapelles dites « Saint-Régis », de « l'Agonie » et du « Calvaire » et de la sacristie.</p> <p>Les travaux consistent au :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement la couverture en tuiles canal de la sacristie, de la Chapelle « Saint-Régis » et d'une partie de la Chapelle de « l'Agonie », - Remplacement de l'étanchéité bitumineuse, en une couverture en tuile canal sur une partie de la Chapelle de « l'Agonie », - Remplacement du bac acier, en une couverture en tuile canal sur la Chapelle « du calvaire ».
	 <p>LÉGENDE MATÉRIAUX DE COUVERTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> Bac-Acier Tuiles Fibro-diment Lés bitumineux Pierre
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maitre d'œuvre mandataire.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC) et Région Occitanie.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 350 000 € HT

Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinancier n°1 : Etat (DRAC) Montant HT € : 140 000 euros Pourcentage 40% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 52 500 euros Pourcentage 15% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier n°3 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 157 500 euros Pourcentage 45% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation d'un permis de construire (n° PC 030 202 18 00038) par les services instructeurs, - Travaux préparatoires : du 8 juillet à fin juillet 2019, - Travaux sur les chapelles des « Âmes du purgatoire », du « Sacré Cœur » et de la « Sainte-Vierge » de Début août 2019 > livraison février 2020, - Désamiantage : Fin 2022 et début 2023, - Travaux sur la chapelle « Saint-Régis » (+ entrée) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désamiantage : Fin 2022 et début 2023, ▪ Début mars 2023 > livraison juin 2023, - Travaux sur la chapelle « de l'Agonie » (+ annexes) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désamiantage : été 2023, ▪ Début juillet 2023 > livraison octobre 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet patrimoine. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : <i>Développer la qualité de vie.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux, - Réception des différentes phases.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine (entrée de ville > façade sur Rhône) nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique de la commune.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.3

Restauration et du fronton et de la façade nord du Prieuré Saint-Pierre.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques.
Action nom	Restauration du fronton et de la façade nord du Prieuré Saint-Pierre.
Action n°	3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le prieuré St-Pierre fait l'objet depuis 2015 d'une importante réhabilitation en vue de donner une fonction et un usage à ce bâtiment classé (événements culturels : expositions d'art...). Ainsi, la couverture, le dôme et la façade sud ont entièrement été réhabilités. Pour poursuivre ce chantier, il deviendra essentiel de poursuivre les travaux et d'intervenir sur le fronton et la façade nord qui font l'objet de fortes dégradations. Une purge du fronton a déjà été réalisée en 2017 et une mise en sécurité a été réalisée en 2021, mais des éléments menacent toujours de tomber. Ainsi, pour maintenir l'activité culturelle en place dans ces lieux (expositions...), il devient nécessaire d'entreprendre les travaux.</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC) – <i>A définir</i></p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 900 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceurs supplémentaires à définir :</p> <p><i>Cofinanceur n°1 : Etat (DRAC)</i> <i>Montant HT € : 360 000 euros</i> <i>Pourcentage 40%</i> <i>Statut (souhaité)</i></p>

	<p><u>Cofinanceur n°2</u> : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 540 000 euros Pourcentage 60% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	- A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet patrimoine. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux, - Réception des différentes phases (phase n°1 fronton et n°2 façade nord).
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine (entrée de ville > façade sur Rhône) nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.4

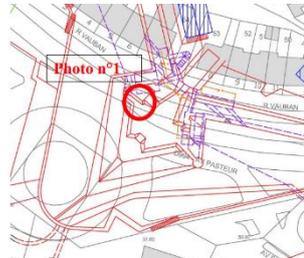
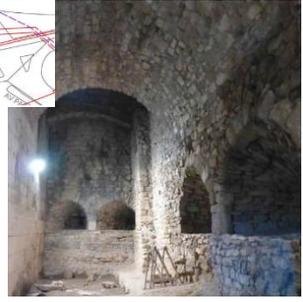
Restauration du clocher du Prieuré Saint-Pierre.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques.
Action nom	Restauration du clocher du Prieuré Saint-Pierre.
Action n°	3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le prieuré St-Pierre fait l'objet depuis 2015 d'une importante réhabilitation en vue de donner une fonction et un usage à ce bâtiment classé (programmation à venir). Ainsi, la couverture, le dôme et la façade sud ont entièrement été réhabilités. En parallèle de la réhabilitation du fronton et de la façade nord, il est également important de programmer une réhabilitation du clocher qui a fait l'objet en 2013 d'un cerclage. En effet, les affouillements réalisés lors de l'élargissement des quais ont eu pour effet une fragilisation du rocher historique et une déstabilisation de l'ensemble du bâtiment créant des fissures au niveau des chainages de l'édifice.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC) – <i>A définir</i>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 500 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceurs supplémentaires à définir : <i>Cofinanceur n°1 : Etat (DRAC)</i> <i>Montant HT € : 150 000 euros</i> <i>Pourcentage 30%</i> <i>Statut (souhaité)</i> <i>Cofinanceur n°2 : Ville de Pont-Saint-Esprit</i> <i>Montant HT € : 350 000 euros</i> <i>Pourcentage 70%</i> <i>Statut (autofinancement)</i>

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - <i>A définir (hypothèse optimiste)</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude : Fin 2024 ▪ Travaux : Second semestre 2025 ▪ Livraison : Premier semestre 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n°1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet patrimoine. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 2 : <i>Développer la qualité de vie.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine (entrée de ville > façade sur Rhône) nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.5

Etude de mise en sécurité et réhabilitation de la citadelle/collégiale.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine classé et inscrit au titre des monuments historiques.
Action nom	Etude de mise en sécurité et réhabilitation de la citadelle/collégiale.
Action n°	3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Lancement d'études archéologique et de modélisation de la collégiale/citadelle en parallèle de la réalisation d'un diagnostic exhaustif de celle-ci, en vue d'une réhabilitation pour mise en valeur de cet édifice majeur sur le Rhône (naissance du Gothique dans la vallée du Rhône, présence d'une citadelle Vauban et d'un octroi sur le fleuve faisant la richesse de la ville). La réhabilitation lourde et complexe devra être programmée et s'étalera sur des dizaines d'années.
	   

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maître d'œuvre mandataire. Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC).
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 65 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Cofinanceur n°1 : Etat (DRAC) Montant HT € : 26 000 euros Pourcentage 40% Statut (souhaité) Cofinanceur n°2 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 39 000 euros Pourcentage 60% Statut (autofinancement)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du marché : 2^{ème} trimestre 2024, - Lancement du marché : Fin du 2^{ème} trimestre 2024 - Notification : Eté 2024, - Lancement de l'étude : Septembre 2024 - Rendu de l'étude : Juin 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> <i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des études, - Rendu, préconisation et plan d'actions.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine remarquable (art gothique et citadelle Vauban en basse vallée du Rhône) en entrée de ville (façade sur Rhône) nécessaire au renforcement de l'attractivité touristique (porte d'entrée de la Région Occitanie).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.6

Restauration de la chapelle baroque de l'Hôtel-Dieu.

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Renforcement des procédures et des protections patrimoniales.
Action nom	Restauration de la chapelle baroque de l'Hôtel-Dieu.
Action n°	3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Réhabilitation, dans le cadre de la cession immobilière du site de l'Hôtel-Dieu, de la chapelle baroque du même nom, intégrant une division volumétrique de l'ensemble afin de conserver le volume des chapelles latérales (+ couverture), de la nef, de la sacristie et de la coursive supérieure. La toiture générale sera conservée par l'opérateur. Cette réhabilitation vise à une remise en état des éléments intérieurs constitutifs de l'intégrité de ce monument inscrit. A cette occasion, une nouvelle demande de classement sera à réaliser lors de l'élaboration du programme d'actions afin de pouvoir pleinement bénéficier des crédits DRAC MH classé.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP 30 et maitre d'œuvre mandataire.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC) et Région Occitanie – <i>A définir</i></p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DSIL) Montant HT € : 250 000 euros Pourcentage 12.5% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Etat (DRAC) Montant HT € : 800 000 euros Pourcentage 40% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Région Occitanie Montant HT € : 200 000 euros</p>

	<p>Pourcentage 10% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : CAGR (fonds de concours) Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 5.3 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°5 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 643 890 euros Pourcentage 32.2% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<i>A définir</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet patrimonial. <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> <i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des études, - Réalisation et livraison.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine remarquable (chapelle baroque).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 3.7

Procédure de classement du pont médiéval du Saint-Esprit (1265-1309).

Axe stratégique	Sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel pour agir sur l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale vecteurs de l'identité locale.
Orientation stratégique	Renforcement des procédures et des protections patrimoniales.
Action nom	Procédure de classement du pont médiéval du Saint-Esprit (1265-1309).
Action n°	3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le pont médiéval dit du « Saint-Esprit », érigé entre 1265 et 1309, est le plus vieux pont encore fonctionnel sur le Rhône. Il enjambe le lit mineur du fleuve via 26 arches (dont une arche marinière permettant le passage des bateaux) est mesure 919 m de longueur. Aujourd'hui cet édifice majeur de la vallée du Rhône n'est ni protégé, ni reconnu. La commune a donc, dans un premier temps, conventionné avec les partenaires via une convention de mise en valeur, en vue d'un futur classement au titre des monuments historiques.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Préfecture du Gard et du Vaucluse, Région Occitanie et PACA, DRAC, UDAP 30, UDAP 84, CNR, Conseil départemental du Gard (gestionnaire), commune de Pont-Saint-Esprit (30) et de Lamotte-du-Rhône (84). Partenaire(s) financier(s) : Etat (DRAC/CRMH)</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : / € HT
Plan de financement prévisionnel	<i>Néant</i>
Calendrier	<i>A définir</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie. Enjeu n° 1 : Affirmer Pont-Saint-Esprit comme un pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et en développant l'offre de services commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale.</p> <p>➤ Volet patrimonial.</p>

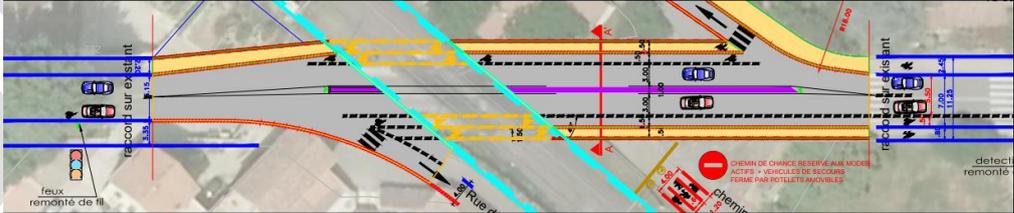
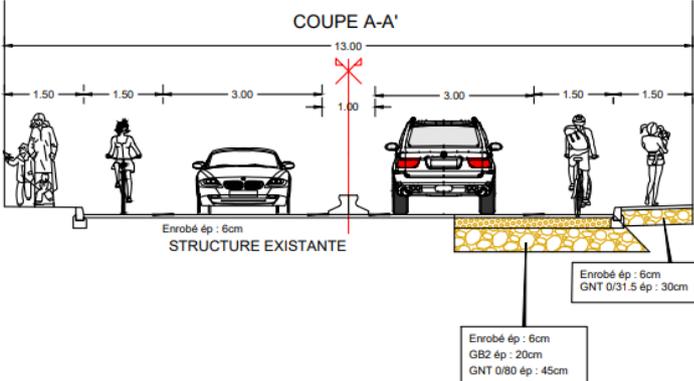
	<p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard r. Occitanie</p> <p>Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i> <i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous,</i></p> <p>Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier préliminaire, - Constitution du dossier final, - Passage en CRPS et CNMH, - Notification et publication.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sauvegarde et valorisation du patrimoine remarquable non protégé.
Annexes	<i>Sans objet</i>

Axe n°4 : Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.



FICHE ACTION N° 4.1

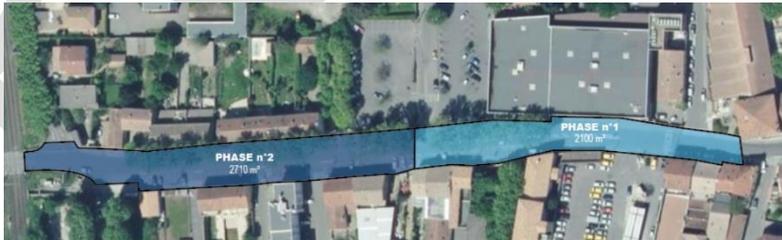
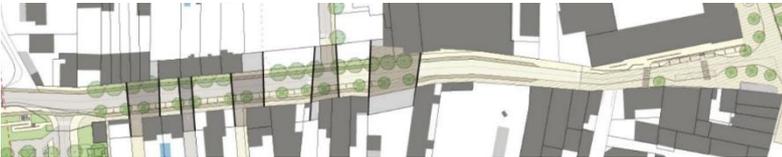
Apaisement et sécurisation des circulations aux abords du PN18.

Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurée et confortable.
Action nom	Apaisement et sécurisation des circulations autour du PN18.
Action n°	4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Sécurisation et apaisement des mobilités aux abords et sur le PN18 (passage à niveau), notamment en anticipation de l'aménagement du futur collège.</p> <p>Cet aménagement visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en conformité la signalisation avancée, - Améliorer la traversée des piétons au PN, - Améliorer la lisibilité du PN, - Limiter les mouvements au carrefour avec la rue de Givors au droit du PN, - Améliorer le dispositif de surveillance des remontées de file au PN, - Limiter les excès de vitesse par l'aménagement, et rendre plus visible le PN en approche, - Constituer un groupe de travail pour les cars scolaires de tous les acteurs concernés pour rechercher des itinéraires alternatifs au PN18.
	
	
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Préfecture du Gard (coordinateur PN), SNCF Réseau, CEREMA, Région Occitanie (service infrastructure), Conseil départemental du Gard (UT de Bagnols), Agglomération du Gard rhodanien, commune de Pont-Saint-Esprit.

	Partenaire(s) financier(s) : Etat, SNCF Réseau, Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, agglomération du Gard rhodanien, commune de Pont-Saint-Esprit.
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 234 018 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinancier n°1 : Etat Montant HT € : 117 009 euros Pourcentage 50% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 12 470 euros Pourcentage 5.3% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°3 : Conseil départemental du Gard Montant HT € : 34 097 euros Pourcentage 14.5% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°4 : SNCF Réseau Montant HT € : 25 571 euros Pourcentage 11% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°5 : Agglomération du Gard rhodanien Montant HT € : 19 300 euros Pourcentage 8.2% Statut (souhaitée – compétence transport)</p> <p>Cofinancier n°6 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 25 571 euros Pourcentage 11% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<i>A définir</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Général : - COTECH et COPIL.</p> <p>Indicateurs de résultat : - Lancement de la maîtrise d'œuvre, Réalisation des travaux.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécurisation des flux en entrée/sortie de ville.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 4.2

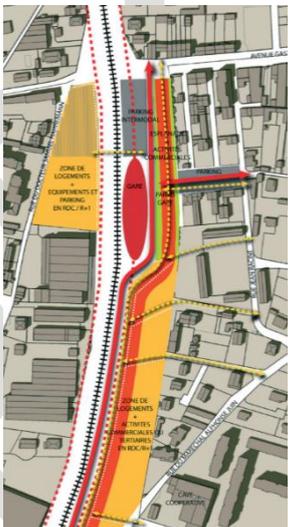
Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville en lien avec le PEM et le schéma modes doux.

Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable.
Action nom	Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville en lien avec le PEM et le schéma modes doux.
Action n°	4.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Projet connexe au « Pôle d'Echange Multimodal » (PEM), la restructuration de l'avenue Doumergue doit être appréhendée comme un projet fédérateur, à la croisée d'enjeux majeurs pour le développement et la redynamisation du territoire. Véritable trait d'union en interface de différents enjeux urbains, ce projet est plus qu'une simple « somme d'infrastructures », il constitue l'opportunité pour la commune de chaînage entre ses projets et ses ingénieries. Support de cette nouvelle offre de mobilité génératrice de flux, l'avenue Doumergue, de par son positionnement, doit concourir au renforcement de l'attractivité et de la centralité du cœur de ville. La réouverture aux voyageurs de la ligne « Rive droite du Rhône » est donc une opportunité à l'intégration du PEM au projet urbain et à l'émergence d'un véritable projet de « Pôle Gare », catalyseur du renouvellement urbain et générateur de valorisation foncière.</p>  
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, Agglomération du Gard rhodanien, SMEG/ENEDIS et commune de Pont-Saint-Esprit.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Banque des territoires, Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, agglomération du Gard rhodanien, SMEG et commune de Pont-Saint-Esprit.</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Montant prévisionnel : 2 189 292 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préliminaires : 53 600 € HT - Ingénierie (honoraires/CT/CSPS) : 228 817 € HT - Travaux : 1 906 875 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Etat (DETR/DSIL/Divers)</p> <p>Montant HT € : 572 062 euros</p>

	<p>Pourcentage 26.2% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°2 : Région Occitanie Montant HT € : 145 481 euros (travaux + ingénierie) Pourcentage 6.7 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°3 : Conseil départemental du Gard Montant HT € : 286 031 euros Pourcentage 13% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°4 : Banque des territoires Montant HT € : 8 000 euros (ingénierie) Pourcentage 0.4 % Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°5 : Agglomération du Gard rhodanien Montant HT € : 106 110 euros Pourcentage 4.8% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°6 : SMEG/ENEDIS Montant HT € : 85 810 euros Pourcentage 3.9% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinancier n°7 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 985 798 euros Pourcentage 45% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des études préliminaires : 2^{ème} semestre 2028, - Rendu/Conclusion des études préliminaires : fin du 1^{er} semestre 2029, - Désignation de la maîtrise d'œuvre : 1^{er} trimestre 2030, - Démarrage des travaux phase n°1 : 3^{ème} trimestre 2030, - Livraison phase n°1 : 2^{ème} trimestre 2031. - Démarrage des travaux phase n°2 : 3^{ème} trimestre 2031, - Livraison phase n°2 : 2^{ème} trimestre 2032.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Lien avec le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du Gard rhodanien. Orientation n°3 : Mobilités et déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Support d'une nouvelle offre de mobilité, l'avenue Doumergue est le trait d'union entre le « pôle gare » et le centre-ville. Son positionnement stratégique entre deux centralités doit concourir au renforcement de l'attractivité de la commune.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 4.3

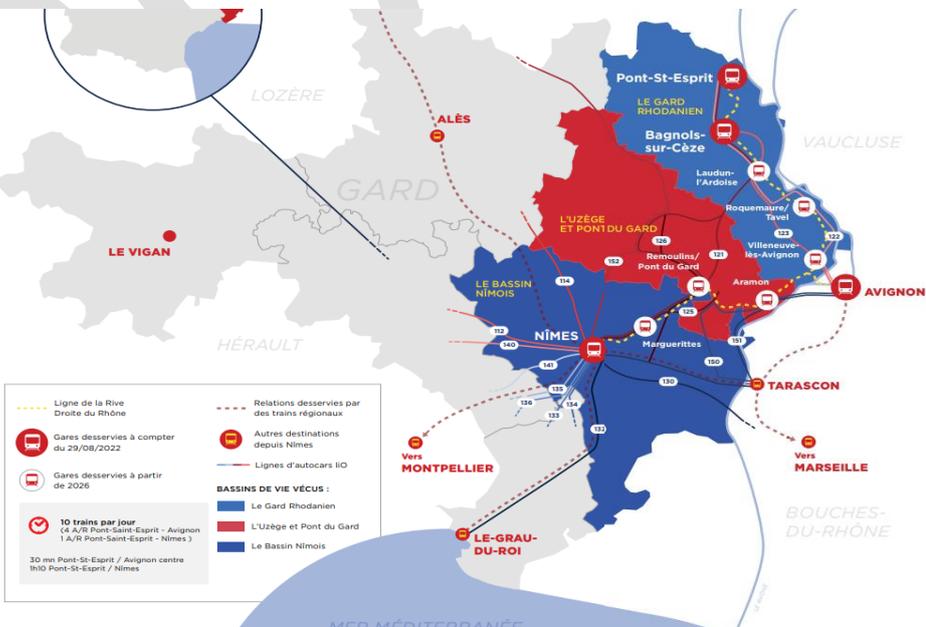
Aménagement et densification du pôle gare.

Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable.
Action nom	Aménagement et densification du pôle gare.
Action n°	4.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>La commune, en parallèle de la réouverture de la ligne "rive droite du Rhône" et de l'aménagement du PEM, souhaite anticiper la mutation à venir du secteur, conformément à l'orientation d'aménagement et de programmation définie dans le cadre du PLU. Ce secteur est voué à la diversification des fonctions et à la densification du cœur de ville accentuant, de fait, les besoins en mobilité vers le centre-ville.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Etat, SNCF, Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, agglomération du Gard rhodanien et commune de Pont-Saint-Esprit.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : <i>A définir</i></p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : / € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 2 : Qualité de vie et de services</p> <p><i>Axe n° 2 : Développer la qualité de vie,</i></p> <p><i>Axe n°3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous,</i></p> <p>Orientation 3 : Mobilités et déplacement</p>

	<i>Axe n° 1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et renforcer des centralités attractives.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières, - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réouverture de la ligne ferroviaire ainsi que la création du PEM lancent un signal fort sur la volonté de redynamiser le secteur (programmation mixte habitat/activités/services), notamment en traitant les friches avoisinantes nécessaires au renforcement de la centralité et en développant les mobilités, notamment vers le centre-ville et le complexe du clos Bon Aure.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 4.4

Augmentation du trafic, des destinations et du cadencement avec l'ouverture complète de la ligne rive droite du Rhône en 2026.

Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable.
Action nom	Augmentation du trafic, des destinations et du cadencement avec l'ouverture complète de la ligne rive droite du Rhône en 2026.
Action n°	4.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Région Occitanie
Description de l'action	<p>La réouverture complète de la ligne « rive droite du Rhône », à l'horizon 2026, permettra d'accroître le nombre de trajets quotidiens et de destinations (Laudun l'Ardoise, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Remoulins, Aramon, Marguerittes). Dans cette perspective, la Région Occitanie et la SNCF travaillent d'ores et déjà à l'augmentation des trafics.</p> <p>A terme, il est prévu de doubler la fréquence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 allers-retours complets depuis Pont-Saint-Espirit vers Avignon et Nîmes. 
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : SNCF, Région Occitanie et les collectivités territoriales. Partenaire(s) financier(s) : SNCF, Région Occitanie et les collectivités territoriales.
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 100 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier prévisionnel	Réouverture complète – fin 2026/début 2027

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Pacte vert pour l'Occitanie, Plan Rail Occitanie.</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 3 : Mobilités et déplacement <i>Axe n° 1 : Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de services (cadencement), - Fréquentation et utilisation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des accès à Pont-Saint-Esprit et ouverture vers d'autres territoires.
Annexe	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 4.5

Mise en place d'une première ligne de pédibus (Champ de Mars > Centre-ancien).

Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable.
Action nom	Mise en place d'une première ligne de pédibus (Champs de Mars > Centre-ancien).
Action n°	4.5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	L'école occupe une place centrale dans le développement cognitif, social, physique et psychologique des enfants et représente un instrument d'évolution des comportements psycho-sociologiques. Aujourd'hui, 60 % des élèves du primaire se rendent à l'école en voiture, accompagnés de leurs parents. On assiste au phénomène du « dépose minute » dans de nombreuses écoles. Pour changer les habitudes liées à la mobilité scolaire et tendre vers l'écomobilité tout en s'appropriant l'espace public, la commune de Pont-Saint-Esprit a décidé d'organiser les déplacements alternatifs en pédibus
	  
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : UDAP 30, CCAS, Association des parents d'élèves et services techniques. Partenaire(s) financier(s) : Commune de Pont-Saint-Esprit
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 2 958 € HT
Plan de financement prévisionnel	Financier n°1 : Ville de Pont-Saint-Esprit (régie) Montant HT € : 2 958 euros Pourcentage 100% Statut (autofinancement)

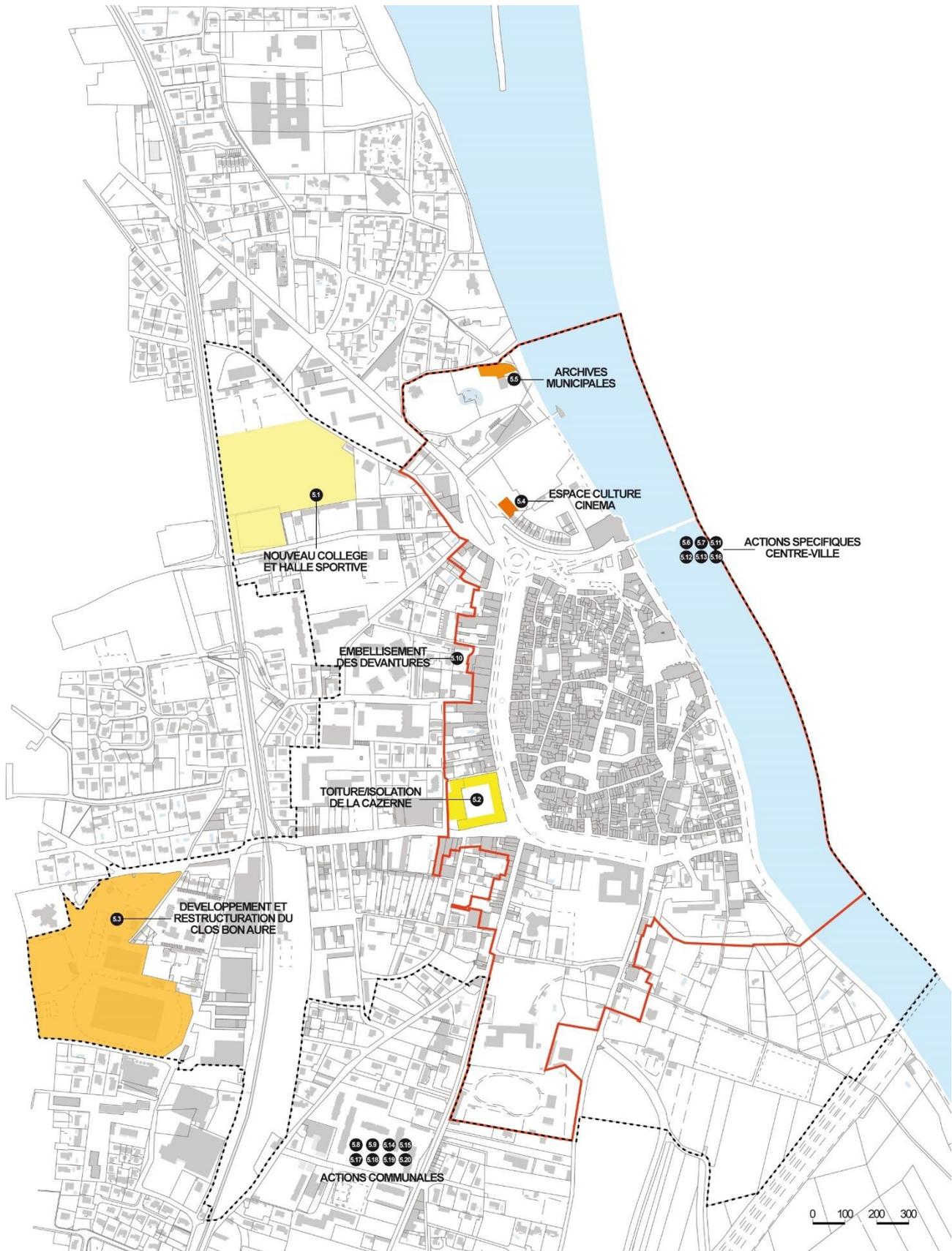
Calendrier prévisionnel	Réalisation été 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<i>Sans objet</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation, - Organisation des déplacements, - Fréquentation et utilisation, - Gestion dans le temps (peintures/résines).
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser et pacifier le centre-ville en encourageant les mobilités actives et alternatives dès le plus jeune âge tout en réduisant les nuisances et conflits d'usages aux abords des établissements scolaires.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 4.6

Aménager un parking silo en lieu et place du collège G. Ville afin d'offrir une offre de stationnements de centre-ville.

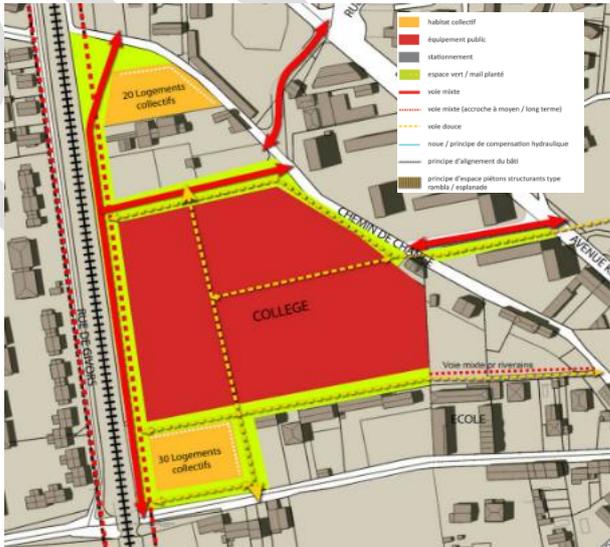
Axe stratégique	Accompagner et développer des mobilités alternatives garantes de la transition énergétique, de la préservation des ressources, de la qualité de l'air, de la santé et de l'accès au travail.
Orientation stratégique	Proposer une stratégie de mobilité efficiente en développement d'une offre alternative à la voiture sécurisée et confortable.
Action nom	Aménager un parking silo en lieu et place du collège G. Ville afin d'offrir une offre de stationnement de centre-ville.
Action n°	4.6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>L'étude de circulation et stationnement a mis en exergue la nécessité de créer une offre supplémentaire capacitaire modulable (payante) en centre-ville (RDC 260 places > modulables R+1 +260 places) sur une partie du tènement foncier du collège G. Ville. En parallèle, des mesures d'accompagnement devront être mises en place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir la politique de stationnement pour encourager l'utilisation du nouveau parking : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des tarifs appliqués dans les allées F. Mistral et/ou contraction des durées de stationnement autorisées, ▪ Généralisation du stationnement payant en intramuros (prix CV > prix appliqués dans le parking). - Répression des incivilités de stationnement, - Piétonisation (21 000€HT) et modernisation (97 500€HT) partielles de la rue de l'Elysée pour un accès sécurisé et confortable au centre-ville - Mise en place d'un jalonnement : identification du parking, localisation du centre-ville.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : UDAP 30 - A définir Partenaire(s) financier(s) : A définir
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 6 302 400 € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du concours, - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Trouver et diversifier l'offre de stationnement en centre-ville pour permettre un accès facile aux usagers et maintenir des prix attractifs pour les habitants et les inciter à ne plus stationner en centre ancien.
Annexes	Sans objet

Axe n°5 : Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.



FICHE ACTION N° 5.1

Construction d'un nouveau collège et d'une halle sportive mutualisée en remplacement du collège G. Ville.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Conforter et optimiser les équipements publics.
Action nom	Construction d'un nouveau collège et d'une halle sportive mutualisée en remplacement du collège G. Ville.
Action n°	5.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental du Gard
Description de l'action	<p>L'actuel collège George Ville approche des 60 ans et de nombreux désordres ont été constatés par la commission de sécurité. Ainsi, et pour pallier la vétusté constatée, le Conseil Départemental du Gard a pris la décision de la construction d'un nouveau collège à Pont-Saint-Esprit (identifiée comme prioritaire) et d'une halle sportive mutualisée en remplacement de l'actuel. Ce bâtiment se veut efficient et vise la labélisation BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive) et BDO (Bâtiment Durable d'Occitanie).</p> <p>Les principaux enjeux relatifs au collège sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une polarité structurante, fédérer et dynamiser les quartiers voisins, - Trouver une articulation avec les logements aux alentours, - Favoriser l'accessibilité à l'équipement pour les riverains, notamment de sa halle sportive (liens piétons) et pour les usagers issus des communes voisines (desserte des cars scolaires).
	 <p>Extrait de l'OAP – Intention urbaine</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Conseil départemental 30, EPF Occitanie, SPL30, Groupement d'AMU (AMOau, Inddigo, dyn'AMO, ATRais, CETII).</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Conseil Départemental du Gard</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 24 000 000 € HT

Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Conseil départemental du Gard (construction) Montant HT € : 24 000 000 euros Pourcentage 88.6% Statut (programmée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Ville de Pont-Saint-Esprit (foncier) Montant HT € : 3 083 860 euros Pourcentage 11.4% Statut (autofinancement)</p> <p><i>* ces estimations n'incluent pas les aménagements des franges et le traitement de l'ancien collègue.</i> <i>** d'autres cofinanceurs peuvent intervenir.</i></p>
Calendrier prévisionnel	<p>A définir/affiner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'expropriation : 2018-2022, - Lancement AMU (assistance à maîtrise d'usage) : 4^{ème} trimestre 2021, - Acquisition foncière par EPF-O : 16 novembre 2022, - Etude de programmation : en cours, - Etudes : 1^{er} trimestre 2024, - Conception : 2^{ème} trimestre 2025, - PRO/DCE : Fin 2025 et début 2026, - Travaux préparatoires : Eté 2026 - Terrassements : Septembre 2026 - Gros œuvre : Novembre 2026, - Second œuvre : Avril 2027, - Livraison : rentrée scolaire 2028.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services Axe n° 1 : <i>Soutenir la vitalité des communes rurales.</i> Axe n° 3 : <i>Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du concours, - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le collège et sa halle sportive constitueront un vecteur d'animation de la vie sociale du quartier avec lequel il doit entretenir un dialogue en recherchant une accroche sur son réseau de voies (piétonnes notamment) et d'espaces publics (parvis).</p>
Annexes	<p><i>Sans objet</i></p>

FICHE ACTION N° 5.2

Poursuite et finalisation de la réhabilitation de la Cazerne (menuiseries, isolation et couverture).

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Conforter et optimiser les équipements publics.
Action nom	Poursuite et finalisation de la réhabilitation de la Cazerne (menuiseries, isolation et couverture).
Action n°	5.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>La reprise de l'ensemble immobilier de la Caserne Pépin a nécessité une vision et des interventions pluriannuelles afin d'assurer une cohérence des chantiers. Un phasage des travaux a donc été réalisé (cour intérieure, travaux lourds de mise en sécurité/accessibilité, réaménagement du cinéma, création d'un guichet unique) afin d'étaler la dépense.</p> <p>Il apparaît nécessaire de continuer les investissements afin de rendre le bâtiment plus performant énergétiquement en réhabilitant la totalité de la couverture (+ reprise de charpente), de la couverture, en isolant les combles perdus et en changeant les menuiseries. Le projet se décomposera en 4 ou 5 phases (par ailes) pour faciliter la coordination de chantier et impacter le moins possible l'activité de la "cazerne".</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Services techniques communaux et BET.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Europe, Etat et Conseil Régional Occitanie.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 1 395 505 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Europe (ATI-FEDER – Programmation 2021-2027) Montant HT € : 558 202 euros Pourcentage 40% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Etat (DSIL/DETR) Montant HT € : 139 505 euros Pourcentage 10% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°3 : Région Occitanie Montant HT € : 167 461 euros Pourcentage 12% Statut (souhaitée)</p> <p>Cofinanceur n°4 : Ville de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 530 337 euros Pourcentage 38% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>ATI-FEDER Programmation 2021-2027</p> <p>Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p>

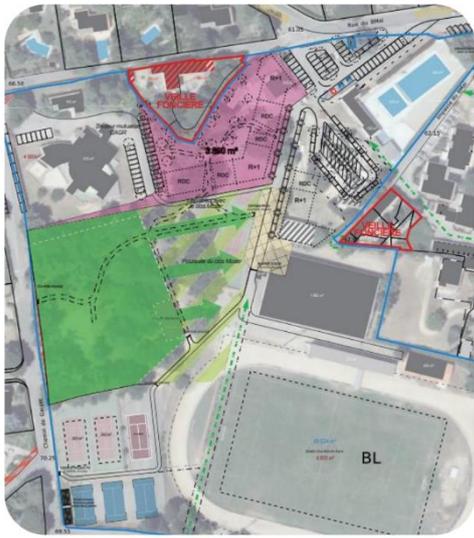
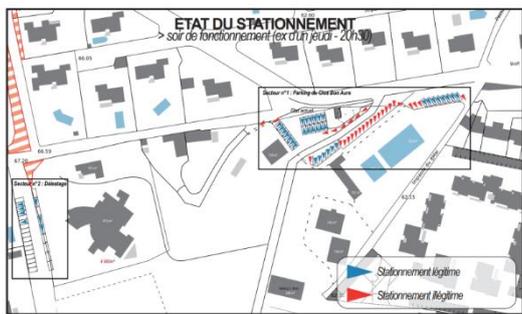
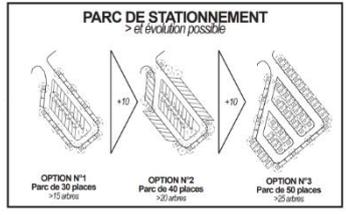
	Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 1 : Soutenir la vitalité des communes rurales.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'incitativité, - Indicateurs et principes horizontaux (PI 9b Urb), - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux, - Demande de paiement et suivi du versement.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration d'un bâtiment devenu le cœur de la centralité communale.
Annexes	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 5.3

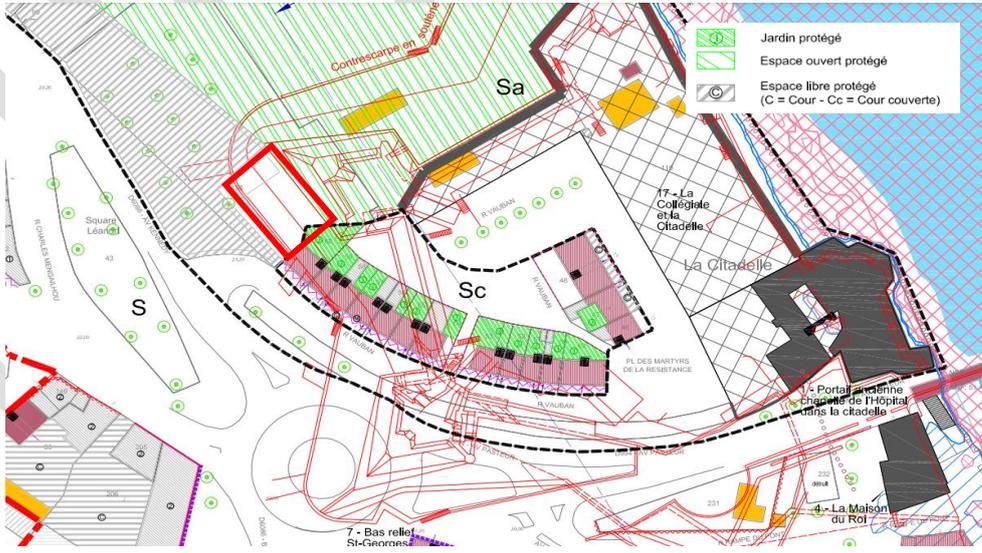
Restructuration du complexe du clos Bon Aure (intégrant la construction par la CAGR d'une nouvelle école de musique et d'un nouvel ALSH).

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Conforter et optimiser les équipements publics.
Action nom	Restructuration du complexe du clos Bon Aure (intégrant la construction par la CAGR d'une nouvelle école de musique et d'un nouvel ALSH).
Action n°	5.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa compétence et en remplacement de l'existant, l'Agglomération du Gard rhodanien ambitionne la construction d'un bâtiment mutualisant l'ALSH et l'école de musique sur un foncier communal d'une surface de 2 000m².</p> <p>Une réflexion globale a été conduite afin d'avoir une vision à court, moyen et long terme de l'évolution du complexe. Cette vision plus stratégique permet notamment de ne pas hypothéquer les éventuelles opportunités foncières et de répondre à la loi climat résilience (ZAN) tout en mutualisant le foncier « agglomération ».</p>
	   
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien commune de Pont-Saint-Esprit et BET.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (à compléter).</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : 3 920 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>A définir/compléter</p> <p>Cofinanceur n°1 : Agglomération du Gard rhodanien Montant HT € : ...euros Pourcentage ...% Statut (souhaitée)</p>

	Cofinanceur n°2 : Ville de Pont-Saint-Esprit Statut (mise à disposition du foncier)
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ». Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Gard rhodanien. Orientation 4 : Economie et emploi <i>Axe n°1 : Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire.</i> Orientation n°5 : Gouvernance et citoyenneté <i>Axe n° 2 : Faciliter les mutualisations entre les collectivités.</i> Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services <i>Axe n° 1 : Soutenir la vitalité des communes rurales.</i> <i>Axe n° 3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux, - Fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des conditions d'exploitation du clos Bon Aure pour l'agglomération et la commune tout en renforçant l'attractivité du complexe.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.4

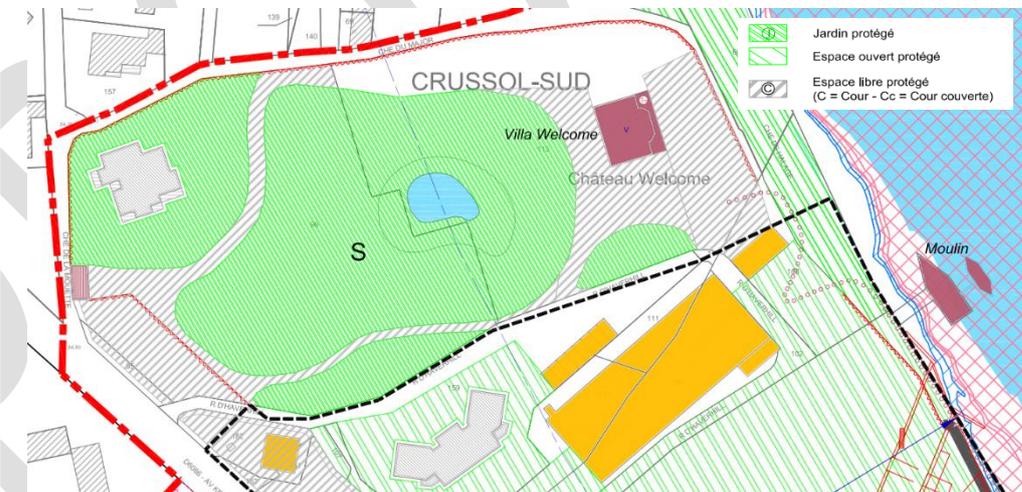
Construction d'un espace culture (cinéma, CIAP, équipement public...).

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Conforter et optimiser les équipements publics.
Action nom	Construction d'un espace culture (cinéma, CIAP...)
Action n°	5.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	URFOL (cinéma) / A définir
Description de l'action	<p>Cinéma : Projet privé porté par l'URFOL, cet équipement culturel, en frange du quartier prioritaire politique de la ville, viserait à accroître la capacité de l'actuel cinéma d'art et d'essai en proposant des espaces plus adaptés ainsi qu'une salle supplémentaire (3 salles) permettant une meilleure rotation de la programmation.</p> <p>CIAP : Le projet de labélisation « Pays d'Art et d'Histoire » porté par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien va poser la question de la création d'un CIAP (Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) sur le territoire.</p> <p>Emplacement constructible anticipé au PSMV :</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Ministère de la Culture, DRAC, Direction Générale des patrimoines (DGP), Région Occitanie, Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Sites et Cités Remarquables de France, Agglomération du Gard rhodanien.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Région, Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (à compléter pour la partie privé).</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : / € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir/compléter
Calendrier prévisionnel	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard r. Occitanie Orientation 4 : Economie et emploi Axe n° 5 : développer un tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans la démarche de labélisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose de la pré-candidature et de la candidature - Recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, - Nombre d'animations organisées, - Mise en place d'une politique publique, - Mise en place d'un CIAP - Fréquentation du CIAP
Conséquence sur la fonction de centralité	Permet une meilleure visibilité à l'extérieur, d'animer le centre-ville et une prise de conscience de la richesse patrimoniale, architecturale et paysagère d'un territoire auprès de ses habitants.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.5

Extension de l'Hôtel-de-Ville (archivage).

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Conforter et optimiser les équipements publics.
Action nom	Extension de l'Hôtel-de-Ville (archivage).
Action n°	5.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Extension sur la partie nord de l'Hôtel de ville afin de mettre en accessibilité le bâtiment tout en proposant de nouveaux espaces de bureaux (regroupement des services) et de stockage/mise à disposition des archives municipales.</p> <p>Emplacement constructible anticipé au PSMV :</p> 
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Ensembles des services municipaux.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Sans objet.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel : / € HT
Plan de financement prévisionnel	Sans objet.
Calendrier prévisionnel	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - COTECH et COPIL. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la maîtrise d'œuvre, - Réalisation des travaux,

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'animations organisées,- Fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Permet une meilleure connaissance de l'histoire de la ville.
Annexes	<i>Sans objet</i>

PROJET



FICHE ACTION N° 5.6

Mise en place du droit de préemption commerciale.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Maintenir, développer et diversifier l'offre commerciale.
Action nom	Mise en place du droit de préemption commerciale.
Action n°	5.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>La mise en place du droit de préemption commerciale ne peut s'appliquer que dans le cadre de la mise en œuvre d'un « périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ».</p> <p>Cet outil permettra à la commune d'avoir la priorité pour l'achat d'un bail commercial, d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal ou d'un terrain pouvant accueillir des commerces. L'objectif est la revente ou la rétrocession des biens à des porteurs de projets. Ce dispositif permettrait à la commune de constituer des linéaires sur les secteurs en souffrance (rues Joliot Curie et Pierre Taillant) afin de pouvoir effectuer du remembrement.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Chambres consulaires (CCI, CMA), ECAU (union des commerçants et services communaux).</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Ville de Pont-Saint-Esprit</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : En régie
Plan de financement définitif	<p>Financier n°1 : Ville</p> <p>Montant HT € : En régie</p> <p>Pourcentage 100 %</p> <p>Statut (fonctionnement)</p>
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 4 : Economie et emploi.</p> <p><i>Axe n°1 : Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de mise en place, - Groupe de travail. <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ventes, - Nombre d'activation du droit de préemption.
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre de préserver et de renforcer les commerces du centre ancien en développant/redynamisant les deux linéaires mentionnés ci-dessus. Ce dispositif permettrait également de renforcer la fonction de centralité et le commerce de proximité (corrélation avec la structure de la population du centre ancien - vieillissement).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.7

Mise en place de boutiques à l'essai via appels à projets dans des locaux commerciaux appartenant à la commune ou vacants du parc locatif privé, permettant de tester de nouvelles boutiques ou concepts.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Mise en œuvre d'une opération de rénovation des devantures commerciales.
Action n°	5.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>La commune souhaite œuvrer pour la vitalité commerçante de son centre-ville en adhérant notamment à la fédération des « Boutique à l'Essai ». La commune de Pont-Saint-Esprit envisage de compléter son action de redynamisation par l'accompagnement et l'implantation de nouvelles activités au sein de locaux commerciaux vacants afin de favoriser leur réinvestissement par des activités commerciales.</p> <p>Pour cela, la commune souhaite proposer à des porteurs de projets souhaitant s'installer, l'accès à un local à loyer modéré, propriété ou non de la commune et suite à un appel à projet. Le choix serait porté sur le caractère innovant de l'offre présentée, non existante sur la commune et proposant une offre différenciante.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CCI, CMA, ADIE, Initiative Gard.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : A définir.</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 3 600 € HT de recettes non perçues (correspondant à 300€ de prise en charge par mois sur un an).
Plan de financement définitif	<p>Financier : Ville de Pont-Saint-Esprit</p> <p>Montant HT € : 3 600 euros</p> <p>Pourcentage 100%</p> <p>Statut (autofinancement)</p>
Calendrier	- En fonction de locaux commerciaux communaux disponibles (2024/2025)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 4 : Economie et emploi.</p> <p><i>Axe n°1 : Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois.</i></p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations définitives à l'issue de la période de test, - Analyse de la pérennisation commerciale.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'érosion et la vacance commerciale, - Renforcement de la centralité et de l'attractivité en proposant un nouveau concept innovant et une diversification de l'offre commerciale, - Tester de nouveaux concepts.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.8

Prospection d'enseignes et renfort de l'attractivité commerciale.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Maintenir, développer et diversifier l'offre commerciale.
Action nom	Prospection d'enseignes et renfort de l'attractivité commerciale
Action n°	5.8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	La commune de Pont-Saint-Esprit présente peu de commerces sous enseignes nationales. Elle compte 9% de commerces sous enseignes contre 48% au niveau national. Souvent ces commerces sont des vecteurs d'attractivité et génère un surcroît de flux commerciaux. Le manager de centre-ville est chargé de prospecter les enseignes pouvant être intéressées par une installation sur la commune, enseignes à taille humaine, proposant des produits ou services complémentaires à l'offre existante.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Mairie de Pont-Saint-Esprit
Dépenses prévisionnel	Financement via l'existence du poste de Manager de centre-ville, porté par la commune.
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans Objet</i>
Calendrier	Avril 2021 – Mars 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations sous enseigne - Amélioration du taux de présence d'enseignes
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la centralité et de l'attractivité en proposant une diversification de l'offre commerciale.
Annexes	<i>Sans objet</i>

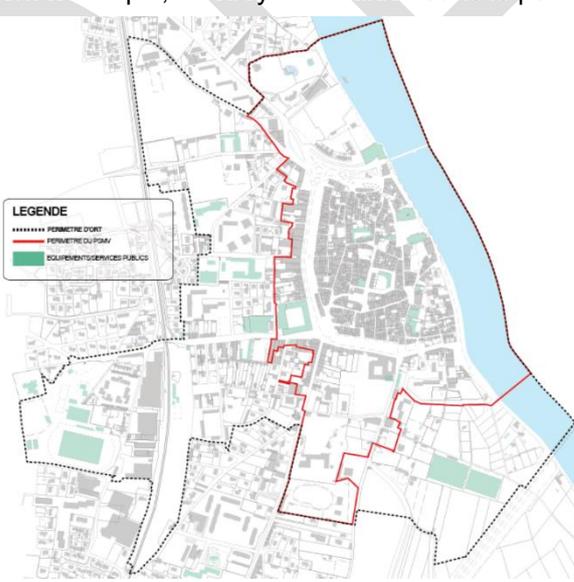
FICHE ACTION N° 5.9

Observatoire sur les locaux vacants (mise à jour en continu des locaux disponibles).

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Maintenir, développer et diversifier l'offre commerciale.
Action nom	Mise à jour en place d'un observatoire sur les locaux vacants
Action n°	5.9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Un état des lieux sur les cellules commerciales a été mené. L'enjeu est de disposer d'informations à jour en continu sur les locaux disponibles pour permettre aux porteurs de projets en recherche de locaux de trouver l'emplacement qui leur convient. La relation avec le propriétaire peut être tissée afin de connaître l'état et le devenir de ces lieux. Les locaux vacants sont facilement identifiables par le biais d'une cartographie en ligne.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG), Agglomération du Gard rhodanien.</p> <p>Lien avec l'Office des Entreprises pour compléter et mettre à jour leur base de locaux vacants.</p>
Dépenses prévisionnel	Le coût est intégré à l'adhésion au SIIG, utilisé par la commune.
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux fait en juin 2021. - Cartographie disponible : deuxième trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des locaux vacants disponibles sur le SIIG et accessible aux services de l'agglomération.
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure connaissance de la dynamique commerciale du centre-ville (impact sur l'attractivité).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.10

Mise en œuvre d'une opération de rénovation des devantures commerciales.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Mise en œuvre d'une opération de rénovation des devantures commerciales.
Action n°	5.10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Le centre ancien de Pont-Saint-Esprit est doté d'un patrimoine architectural riche, sous-estimé et souvent peu mis en valeur, notamment au niveau des rez-de-chaussée commerciaux. Ceux-ci constituant le socle urbain et la principale façade sur les allées depuis les boulevards, il apparaît primordial de reconsidérer les enjeux patrimoniaux et la qualité architecturale du bâti. Cette action permet, dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement technique, d'octroyer des aides dans le périmètre du PSMV.</p>  <p>LEGENDE - - - - - PÉRIMÈTRE DORT ——— PÉRIMÈTRE DU PSMV ■■■■■ ÉQUIPEMENTS/SERVICES PUBLICS</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Urbanis et UDAP30. Partenaire(s) financier(s) : Ville de Pont-Saint-Esprit
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 24 000 €/an (18 000€ la première année – 2023)
Plan de financement définitif	Financier n°1 : Ville Montant HT € : 24 000 euros Pourcentage 100 % Statut (autofinancement)
Calendrier	Dispositif opérationnel fin 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ». Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services. Axe n°2 : Développer la qualité de vie, Orientation 4 : Economie et emploi.

	Axe n°1 : Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail OPAH/PSMV - Bilan annuel couplé à l'OPAH-RU avec propositions d'ajustements et suivi des objectifs, - Bilan final sur la période. <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de devantures commerciales traitées et réhabilitées, - Coût moyen par façades.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place en 2013 d'un périmètre de « secteur sauvegardé » et l'approbation en mars 2020 de son « Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur » (PSMV) sont une initiative importante qui va permettre de positionner la ville dans une véritable stratégie d'identification du patrimoine.</p> <p>L'action va permettre une mise en valeur (+lisibilité) des linéaires commerciaux renforçant, in fine, l'attractivité commerciale et la centralité urbaine du cœur de ville.</p>
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.11

Faciliter au quotidien la compréhension des procédures d'urbanisme.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Faciliter au quotidien la compréhension des procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'embellissement du parc immobilier commercial privé.
Action n°	5.11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Les porteurs de projets d'installations ne sont pas souvent à l'aise avec les règles et les documents d'urbanisme, d'autant que la commune dispose d'un PSMV qui complexifie leur lecture. Afin de faciliter les installations d'entreprises et de commerces, la commune tente d'informer le plus en amont possible ce public. Un guide pratique à leur intention a été créé permettant, de manière complète, l'accès à l'information sur l'ensemble de leur parcours entrepreneurial, de l'idée à la réalisation de leur projet.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : CCI, CMA, ADIE, Initiative Gard, France Active Occitanie, Réseau Entreprendre, Office des Entreprises, BPI France, Pôle Emploi, Anefa, Acegaa, Mine de Talents, Le Collectif, GRISBI, Les Solistes, Face Gard, et autres partenaires figurant dans ce guide.
Dépenses prévisionnel	En régie
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet.</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du guide avril 2021 – septembre 2022 - Relecture, mise en forme, validation – juin 2023 - Diffusion – Septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Indicateurs de résultat</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'accompagnement.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sensibilisation sur les pratiques et le respect de la réglementation.
Annexes	<i>Projet de guide</i>

FICHE ACTION N° 5.12

Projets participant à l'embellissement de l'espace public autour des axes principaux de structuration commerciale.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Projets participant à l'embellissement de l'espace public autour des axes principaux de structuration commerciale.
Action n°	5.12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Les espaces publics sont un support de convivialité et revêtent une importance dans l'attachement à la commune et contribuent au cadre de vie des habitants. L'ensemble des projets permettant d'embellir, même de manière temporaire, ces espaces sont recherchés et encouragés par la collectivité.</p> <p>Par exemple, l'Espace de Vie Sociale, association installée dans le quartier prioritaire de la ville, a porté un projet (impulsé par la collectivité) de récupération de boîtes de conserve, afin de les faire décorer par les enfants adhérents et de les utiliser comme supports pour des plantes qui ont été cultivées sur les Jardins partagés de la commune. D'autres projets pourraient voir le jour afin de décorer et d'animer le centre-ville (avec les écoles de la commune par exemple).</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Pour le projet « Conserves » : Espace de Vie Social, Jardins Partagés.
Dépenses prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>Pour le projet « Conserves » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet et des partenaires - septembre 2022 - Réalisation des boîtes et des cultures – novembre 2022 à mai 2023 - Finalisation et pose – juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et photos des espaces publics embellis.
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellissement et animation du cœur de ville.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.13

Elaboration d'une charte des devantures commerciales, des terrasses et du mobilier urbain en lien avec l'ODP et le PSMV.

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Elaboration d'une charte des devantures commerciales, des terrasses et du mobilier urbain en lien avec l'ODP et le PSMV.
Action n°	5.13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>En parallèle du dispositif d'aide à la rénovation des façades commerciales, la commune souhaite accompagner les porteurs de projets en les accompagnant au travers d'une charte permettant une harmonisation des vitrines, des devantures, des terrasses et de son mobilier dans l'architecture générale de l'immeuble, en s'inscrivant dans le cadre réglementaire du PSMV.</p> <p>Cette action s'inscrivant en interface avec le domaine public, il convenait d'intégrer à cette charte un volet « occupation et utilisation du domaine public » afin, d'une part, de réactualiser le dispositif en place, et d'autre part, de mieux faire connaître en amont aux acteurs économiques (avant la réalisation de leurs investissements) les conseils à respecter, les démarches administratives à effectuer et les contraintes réglementaires à prendre en compte.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : UDAP30.</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Ville de Pont-Saint-Esprit</p>
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : En régie
Plan de financement définitif	<p>Financier n°1 : Ville</p> <p>Montant HT € : En régie</p> <p>Pourcentage 100 %</p> <p>Statut (fonctionnement)</p>
Calendrier	Mise en opérationnalité : 4 ^{ème} trimestre 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Contrat territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien.</p> <p>Orientation 2 : Qualité de vie et de services.</p> <p>Axe n°2 : Développer la qualité de vie,</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail OPAH/PSMV <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'autorisations d'ODP, - Nombre d'infractions (+ comparaison avant/après).
Conséquence sur la fonction de centralité	Intérêt esthétique de par l'intégration du tissu commercial dans l'espace urbain tout en améliorant l'organisation et la gestion courante quotidienne.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.14

Mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP).

Axe stratégique	Habiter autrement le centre ancien en renforçant, en adaptant et en diversifiant l'offre de logements pour retrouver de l'attractivité résidentielle.
Orientation stratégique	Valoriser le socle urbain commerçant.
Action nom	Mise en œuvre d'une opération de rénovation des devantures commerciales.
Action n°	5.14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Réalisation d'un Règlement Local de Publicité (RLP) – Document de planification permettant de définir et préciser les règles applicables localement en matière de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes. Il tiendra compte notamment des règles du PSMV pour le volet patrimonial et architectural. C'est un outil opérationnel pour la collectivité, l'UDAP30, les particuliers et les professionnels de l'affichage qui s'y réfèrent. Il permettra d'asseoir la compétence de police du maire à compter de janvier 2024.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Etat (Préfecture de région, DDTM30), UDAP30, CD30, CCI30. Partenaire(s) financier(s) : Néant
Dépenses définitif	Montant prévisionnel : 23 940 € TTC
Plan de financement définitif	Financier n°1 : Ville Montant HT € : 19 950 euros Pourcentage 100 % Statut (autofinancement)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Notification : 2 décembre 2022,</i> - <i>Lancement de l'étude : janvier 2023,</i> - <i>Présentation du diagnostic : Mai 2023,</i> - <i>Présentation des choix : Juin 2023,</i> - <i>Débat sur les orientations : Juin 2023,</i> - <i>Arrêt du projet : sept-octobre 2023,</i> - <i>Enquête publique : Janvier 2024,</i> - <i>Approbation du RLP : Avril 2024,</i> - <i>Mise en œuvre : 1er semestre 2024.</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ». Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Gard rhodanien. Orientation 2 : Qualité de vie et de services. Axe n°2 : <i>Développer la qualité de vie,</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Général : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail OPAH/PSMV. Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nature/Nombre de dossiers, - Nature de la décision (accord/refus), - Nombre d'infractions.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'environnement urbain afin de ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.15

Tenue d'un salon de la création d'entreprises et de l'emploi.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Gérer, animer, accompagner et piloter les porteurs de projets et la filière.
Action nom	Tenue d'un salon de la création d'entreprises et de l'emploi.
Action n°	5.15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Afin de susciter l'envie d'entreprendre, mais également de permettre aux spiripontains l'accès à l'information utile pour créer son emploi ou en trouver un, la commune de Pont-Saint-Esprit souhaite œuvrer pour la mise en place d'un salon dédié à la création d'entreprises et à l'emploi.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : CCI, CMA, ADIE, Initiative Gard, Agglomération du Gard rhodanien, Office des Entreprises, Pôle emploi, Mission locale, Espace de Vie Sociale de la commune
Dépenses prévisionnel	A définir
Plan de financement prévisionnel	En régie – Autofinancement
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Général :</u> - COTECH et COPIL. <u>Indicateurs de résultat :</u> - Nombre de participants (partenaires et visiteurs)
Conséquence sur la fonction de centralité	Donner de la visibilité à l'action de redynamisation commerciale.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.16

Mise en place de permanences d'acteurs de l'accompagnement de projets en centre ancien pour permettre une sensibilisation et un accès aux financements aux habitants du QPV.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Gérer, animer, accompagner et piloter les porteurs de projets et la filière.
Action nom	Mise en place de permanences d'acteurs de l'accompagnement de projets en centre ancien pour permettre une sensibilisation et un accès aux financements aux habitants du QPV.
Action n°	5.16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	La commune de Pont-Saint-Esprit dispose d'un Quartier Prioritaire de la Ville. Le contrat de ville comporte un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », avec pour objectifs la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Un accès à un accompagnement dédié à l'entrepreneuriat au sein même du quartier réduit la réduction des inégalités (mobilité des habitants souhaitant de l'information sur la création d'entreprise)
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : ADIE, éventuellement BGE à terme
Dépenses prévisionnel	A définir
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de présentation du partenaire auprès des différents services – Avril 2023 - Première permanence – Automne 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de ville de l'agglomération du Gard rhodanien. Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Indicateurs de résultat</u> : - Nombre de personnes accompagnées.
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagnement des porteurs de projets afin de dynamiser l'activité économique du quartier prioritaire (centre ancien).
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.17

Mise en place d'une politique d'attractivité territoriale au-delà des frontières du Gard rhodanien.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Gérer, animer, accompagner et piloter les porteurs de projets et la filière.
Action nom	Mise en place d'une politique d'attractivité territoriale au-delà des frontières du Gard rhodanien.
Action n°	5.17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	Afin d'attirer de nouveaux entrepreneurs mais également de nouveaux habitants, la commune souhaite renforcer son marketing territorial. L'idée est également d'harmoniser les éléments clés de communication sur l'ensemble du territoire du Gard rhodanien afin d'avoir une force de communication démultipliée.
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Agglomération du Gard rhodanien.
Dépenses prévisionnel	<i>En régie</i>
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	Groupes de travail avec l'agglomération menés – fin 2022 et 1 ^{er} trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Indicateurs de résultat :</u> - Nombre de contacts et porteurs de projets issus d'un territoire extérieur.
Conséquence sur la fonction de centralité	Donner de la visibilité au territoire du Gard rhodanien.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.18

Mise en place de solutions digitales adaptées aux commerces et aux commerçants.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Anticiper et s'adapter aux mutations de l'acte de consommer.
Action nom	Mise en place de solutions digitales adaptées aux commerces et aux commerçants.
Action n°	5.18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Alors que la période COVID avait déjà fragilisé la situation du commerce, l'inflation affecte le pouvoir d'achat de tous les consommateurs, entraînant de lourdes conséquences sur ce secteur d'activité. Il apparaît nécessaire à la collectivité d'inciter les commerçants à utiliser tous les moyens digitaux à disposition pour permettre une augmentation de la fréquentation dans les commerces locaux.</p> <p>Dans le même temps, une enquête « Centre-ville et offre commerciale » avait été menée au 1^{er} trimestre 2022, mettant en avant le fait qu'une part non négligeable de spiripontains (et notamment les nouveaux habitants) ne se rendaient que très rarement en centre-ville. Cette population, à priori plus connectée, pourrait être incitée à consommer localement avec l'aide d'outil numérique tel que Keetiz. Cette plateforme propose un bon d'achat aux couleurs de la ville pour soutenir les commerces de proximité de la commune.</p> <p>Les bons d'achats seront à acheter au préalable de la visite chez les commerçants et s'utilisent comme une carte cadeau. Ils seront payés 10% de moins que leur valeur. L'acte d'achat dans les commerces de proximité sera ainsi récompensé et les consommateurs gagneront du pouvoir d'achat en consommant local.</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Keetiz
Dépenses prévisionnel	Communication uniquement (en régie).
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation juin 2023 - Mise en place septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs de la plateforme, - Nombre de bons de ville achetés, - CA généré grâce au Pass Cœur de Ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité et la compétitivité des commerces, notamment face au e-commerce.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.19

Mise en place d'une veille dédiée au commerce et diffusion d'informations pertinentes directement aux commerçants par le biais de supports et de réunions dédiées.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Anticiper et s'adapter aux mutations de l'acte de consommer.
Action nom	Mise en place d'une veille dédiée au commerce et diffusion d'informations pertinentes directement aux commerçants par le biais de supports et de réunions dédiées.
Action n°	5.19
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>La commune met en œuvre une veille dédiée au commerce afin de dénicher et de transmettre les informations pertinentes aux commerçants de la commune. Ces informations concernent les aspects législatifs ou réglementaires, l'actualité de partenaires, les bonnes pratiques, les nouvelles tendances, les partages autour des idées d'animations commerciales innovantes.</p> <p>Un padlet dédié au commerce a été créé, en plus d'une diffusion d'informations par mail ou via les réseaux sociaux. Il recense les informations utiles et à jour : https://padlet.com/rroland9/commerces-de-pont-saint-esprit-qkichz68jnh37lq</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Le Club des Managers de Centre-Ville, Centre-ville en Mouvement, Les Vitrites de France, CCI du Gard, ...</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Néant.</p>
Dépenses prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	<i>Sans objet</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>- Nombre d'articles parus dans le padlet commerce.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure connaissance et communication afin de mieux valoriser les commerçants et leurs produits.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 5.20

Animation de groupes de travail thématiques sur les freins et les pistes d'amélioration du parcours d'achat.

Axe stratégique	Renforcer l'attractivité du cœur de ville en favorisant un développement équilibré et complémentaire des activités économiques, commerciales et de services.
Orientation stratégique	Anticiper et s'adapter aux mutations de l'acte de consommer.
Action nom	Animation de groupes de travail thématiques sur les freins et les pistes d'amélioration du parcours d'achat.
Action n°	5.20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Les facteurs clés de succès d'un parcours d'achat (considération, recherche, achat, avis et sav) sont multiples. La commune souhaite mener un travail en collaboration avec l'ensemble des commerçants afin de définir les freins actuels et tenter de proposer des pistes d'amélioration.</p> <p>Les thèmes abordés seront en fonction des principaux freins soulevés par les commerçants : stationnement, cadre de vie, sécurité, mobilité, accueil clients, programme de fidélité, ...).</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : CCI du Gard, CMA du Gard pour certaines problématiques, Gendarmerie COB de Pont-Saint-Esprit, Agglomération du Gard rhodanien et associations locales (groupement d'entrepreneurs, ou collectif d'associations) : Grisbi, Le Collectif</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Néant.</p>
Dépenses prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	<i>Sans objet</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions, - Liste des thèmes abordés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure coordination afin de rendre plus efficient l'appareil commercial.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 6.1

Chef de projets et assistance au management de projet.

Axe stratégique	Piloter et animer le projet de revitalisation du territoire en continu.
Orientation stratégique	Piloter, coordonner, animer et évaluer le programme.
Action nom	Chef de projets et assistance au management de projet.
Action n°	6.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la conduite du programme de revitalisation initié dès 2014, la commune de Pont-Saint-Esprit bénéficie, via PVD, d'un accompagnement à l'ingénierie avec le confortement et le prolongement du chef de projet mis en place dès 2015. Cette ingénierie dédiée à la revitalisation doit impérativement s'installer sur du long terme pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer des partenariats et des synergies en matière d'aménagement et de développement local et territorial (institutionnels, collectivités, associatifs, chambres consulaires...),</i> - <i>Piloter, coordonner (travail d'ensemblier) et suivre le programme de revitalisation dans sa globalité tout en impulsant une dynamique de projet (management de projet).</i> - <i>Rechercher et mobiliser des financements (montage et suivi des dossiers de subventionnement).</i>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Etat (Préfecture du Gard et DDTM 30), Partenaire(s) financier(s) : ANCT, ANAH et Banque des territoires.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel annuel : 59 296 € HT (Brut chargé) – plafonné à 55 000 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinancier n°1 : Etat (ANCT et ANAH) Montant HT € : 27 500 euros Pourcentage 46.4% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier n°2 : Banque des territoires Montant HT € : 13 750 euros Pourcentage 23.2% Statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier n°3 : Commune de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 18 046 euros Pourcentage 30.4% Statut (autofinancement)</p>
Calendrier prévisionnel	En poste depuis septembre 2015 – Poste dédié en CDI de la fonction publique.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pilotage, coordination du programme (production d'outils d'aide à la décision, revue de projet, suivi technique et financier du programme, rédaction de documents cadres et de marchés...).
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.
Annexes	<i>Sans objet</i>

FICHE ACTION N° 6.2

Manager de centre-ville - Poursuite des missions engagées.

Axe stratégique	Piloter et animer le projet de revitalisation du territoire en continu.
Orientation stratégique	Piloter, coordonner, animer et évaluer le programme.
Action nom	Manager de centre-ville - Poursuite des missions engagées.
Action n°	6.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Esprit
Description de l'action	<p>L'étude EPARECA réalisée en 2017 avait mis en exergue la nécessité de suivre la dynamique commerciale plus finement au travers le recrutement d'un manager de centre-ville. Le dispositif « Petites Villes de Demain » au travers des crédits de la banque des territoires a permis ce recrutement.</p> <p>Cette ingénierie spécifique dédiée à la revitalisation commerciale permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et animer le réseau des acteurs du centre-ville, - Fédérer et impliquer le monde économique, - Concevoir et mettre en œuvre une stratégie et décliner celle-ci au travers d'un plan global de dynamisation de l'offre économique, - Promouvoir, valoriser et développer une communication et un marketing de centre-ville.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Chambres consulaires, partenaires institutionnels</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires.</p>
Dépenses prévisionnel	Montant prévisionnel annuel : 55 119 € HT (Brut chargé)
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur n°1 : Banque des territoires Montant HT € : 40 000 euros Pourcentage 32% Statut (notifiée – cofinancement sur 2 années à hauteur max de 20 000 €/an)</p> <p>Cofinanceur n°2 : Commune de Pont-Saint-Esprit Montant HT € : 125 357 euros (2 années à 35 119 € bc et une à 55 119 € bc) Pourcentage 68% Statut (autofinancement – recrutement sur 3 années)</p>
Calendrier prévisionnel	En poste depuis avril 2021
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « Petites Villes de Demain ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres avec les partenaires et porteurs de projets, - Nombre d'ouvertures/fermetures/reprises, - Suivi des objectifs de la convention.
Conséquence sur la fonction de centralité	Référent/interlocuteur dédié pour une meilleure visibilité des acteurs du monde économique afin de renforcer et diversifier l'attractivité commerciale, notamment du cœur de ville.
Annexes	<i>Sans objet</i>